C.R. N° 40 (2026-2027)

ASSEMBLEE
BRUXELLES

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2026-2027

Séance plénière des jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2026

Compte rendu

Sommaire

Pages

SOMMAIRE

EXCUSÉS 3
ORDRE DU JOUR 3
COMMUNICATIONS
- *DÉPÔT* 3
- *QUESTIONS ÉCRITES* 3
- *ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION* 3
- *CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES* 3
- *RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE* 3
- *ANNIVERSAIRES ROYAUX* 3
- *NOTIFICATION* 3

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

(Orateurs : M. Ahmed Laaouej, ministre-président).....4

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

(Orateurs : Mme Patricia Parga Vega, M. Petya Obolensky, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Clémentine Barzin, Mme Farida Tahar, Mme Leila Agic, Mme Cécile Jodogne, M. Mounir Laarissi et M. Ahmed Laaouej, ministre-président).....8

CLÔTURE35

ANNEXES

- ANNEXE 1 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS36
- ANNEXE 2 : ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION37
- ANNEXE 2 : COUR CONSTITUTIONNELLE38

Présidence de M. Sadik Köksal, premier vice-président

La séance plénière est ouverte à 15h02.

M. Ibrahim Donmez et Mme Stéphanie Lange prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 9 octobre 2026 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Sofia Bennani, Mme Gladys Kazadi, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. le président Rudi Vervoort, ainsi que Mme la ministre Karine Lalieux ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du vendredi 16 octobre 2026, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière des jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2026.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Dépôt

M. le président.- Le Bureau a déposé la proposition d'ajustement du budget 2026 et de budget initial 2027 du Parlement francophone bruxellois. Elle sera examinée en commission spéciale du Budget et du Compte.

Questions écrites

M. le président.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Clémentine Barzin à M. Ahmed Laaouej ;
- M. Sadik Köksal à M. Boris Dilliès ;
- M. Mohamed Ouriaghli à M. Laurent Hublet.

Arrêtés de réallocation

M. le président.- Le Gouvernement a fait parvenir trois arrêtés de réallocation au Parlement en vertu de l'article 29 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent. Il en est pris acte.

La liste sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

Constitution des assemblées

M. le président.- Le Vlaams Parlement m'a informé qu'il s'était constitué en sa séance du 28 septembre 2026.

Le Sénat m'a informé qu'il s'était constitué en sa séance du 13 octobre 2026.

Résolution adoptée par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

M. le président.- Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a adressé le texte de la résolution « visant à s'opposer au projet de loi fédéral autorisant les visites domiciliaires dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement, ainsi qu'aux dispositions analogues prévues dans le règlement européen instituant une procédure de retour à la frontière », adoptée le 2 octobre 2026.

Anniversaires royaux

M. le président.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Son Altesse royale le Prince Laurent et à la Princesse Elisabeth, Duchesse de Brabant, à l'occasion de leur anniversaire.

Notifications

M. le président.- Le Parlement a reçu notification des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

M. le président.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Organisation des travaux

La séance se déroulera de la façon suivante :

Dans quelques instants, M. Ahmed Laaouej, ministre-président, exposera la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois. Une copie de cette déclaration vous sera envoyée par courriel.

Ce vendredi 23 octobre à partir de 9h30, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :

- groupes politiques : 20 minutes (2 orateurs mandatés maximum) ;
- indépendant : 10 minutes (M. Fabian Maingain) ;
- répliques : 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques, à me faire connaître les noms des deux orateurs mandatés qui s'inscrivent dans la discussion.

À partir de 14h00, l'ordre du jour appellera, le cas échéant, les questions d'actualité.

Ensuite, à l'issue de la discussion, nous entendrons la réponse du Gouvernement et les répliques.

La parole est à M. Ahmed Laaouej, ministre-président, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Présentation de la Déclaration de politique générale

M. Ahmed Laaouej, ministre-président.- Chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter les priorités du Collège de la Commission communautaire française pour l'année à venir. En février, vous nous avez accordé votre confiance pour porter les ambitions de cette belle institution, institution humaniste, comme j'aime à le rappeler.

Je viens donc vous exposer ce que nous avons fait et ce que nous ferons de cette confiance. Comme vous le savez, ces dernières années n'ont pas été simples pour la Commission communautaire française. Les incertitudes ont pesé sur nos opérateurs, sur nos associations, sur nos agents, et surtout sur les Bruxelloises et les Bruxellois, qui comptent maintenant sur nous pour retrouver de la stabilité.

Il y a aussi de l'inquiétude au sein de notre société, chers collègues. Cette inquiétude s'exprime ici et ailleurs, parfois avec rudesse – c'est un euphémisme. Notre responsabilité collective est d'apporter des réponses concrètes en tenant compte des moyens dont nous disposons, mais sans perdre de vue le sens de notre action. Car, en effet, derrière nos choix, il y a des personnes, des familles et des parcours de vie. C'est à leur situation que nous devons être attentifs, et c'est précisément ce qui guide l'action de la Commission communautaire française.

Nous avons fait le choix de préserver les services que la Commission communautaire française apporte à la population. Cette ligne de conduite n'a pas changé. Nous voulons que les droits deviennent une réalité dans la vie des Bruxelloises et des Bruxellois, qu'une difficulté financière ne conduise pas à renoncer aux soins, qu'un handicap ne prive pas de participation à la vie collective, que la culture ou le sport soit accessible au plus grand nombre, et particulièrement aux publics les plus éloignés. Voilà ce qui donne un sens à notre action et aux moyens que nous y consacrons.

Et c'est précisément ce que fait la Commission communautaire française au quotidien. Comme vous le savez, elle contribue par exemple au financement des maisons médicales – qui facilitent l'accès aux soins –, des associations qui aident un jeune à renouer avec l'école, ou encore d'un projet culturel qui va à la rencontre de nouveaux publics. La Commission communautaire française organise les bus qui emmènent chaque matin les enfants en situation de handicap jusqu'à leur école. Oui, la Commission communautaire française, c'est tout cela, et c'est ce que nous souhaitons préserver, bien sûr, mais très certainement intensifier et renforcer.

Face aux craintes qui traversent notre société et qui peuvent parfois nous éloigner les uns des autres, notre responsabilité est aussi de préserver ce qui nous rassemble, autrement dit, la reliance. C'est pourquoi je souhaite commencer cette déclaration par la cohésion sociale. Elle donne tout son sens à notre ambition : permettre aux citoyennes et citoyens de notre Région de prendre pleinement part à la vie collective, en luttant contre les inégalités qui les en éloignent trop souvent.

Dans les quartiers fragilisés de Bruxelles, les acteurs de la cohésion sociale accomplissent un travail remarquable. Ils contribuent au quotidien à l'émancipation et au bien-être des habitants, et renforcent ce faisant les liens pour faire société. Actuellement, le secteur de la cohésion sociale repose sur un réseau de plus de 230 opérateurs agréés. Qu'il me soit permis ici, en votre nom, de les remercier. C'est un socle solide sur lequel nous pouvons nous appuyer. Nous devons maintenant veiller à ce que cette politique continue de répondre aux besoins de la population.

Les diagnostics locaux en cours dans les différentes communes nous aideront à orienter cette politique. Dans ce cadre, le Gouvernement compte accorder une attention particulière aux parcours des jeunes. Bruxelles a besoin de toute sa jeunesse, singulièrement en cette période troublée. Notre responsabilité est de lui donner des perspectives et de ne pas laisser les difficultés scolaires ou sociales décider de l'avenir d'un enfant.

Notre objectif est donc de renforcer la capacité des acteurs de terrain à apporter aux jeunes des réponses coordonnées et adaptées à leur situation. Comme vous le savez, l'amélioration de la réussite scolaire est une cause régionale, à laquelle la Commission communautaire française prendra sa part. Cette cause est inscrite dans les différents accords de majorité.

Nous veillerons à consolider l'offre existante, en soutenant des actions de proximité adaptées aux réalités des jeunes et complémentaires aux dispositifs en place. Mais nous devons aussi aller vers ceux qui restent en dehors des réseaux d'accompagnement et qui risquent de s'éloigner encore davantage de l'école. C'est pourquoi un nouvel appel à projets sera lancé jusqu'à la fin de la législature, pour renforcer cette politique. La Région prend sa part, la Commission communautaire française prendra sa part.

La mobilisation de moyens est la clé, bien sûr, pour soutenir un travail dans la durée. Il s'agit de prévenir les ruptures, mais aussi d'aider celles et ceux qui ont décroché à reprendre confiance et à retrouver un parcours d'apprentissage.

L'accrochage scolaire est bien plus qu'un dispositif. C'est une ambition d'envergure, qui vise à ce que chaque jeune puisse trouver sa place, développer ses capacités et construire son avenir. Permettre à chaque jeune de s'émanciper, c'est aussi veiller à ce qu'aucune discrimination ne vienne limiter ses perspectives. La cohésion sociale est un pilier qui ne peut se construire durablement sans une action en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Oui, la question de l'égalité est centrale, et elle doit devenir une réalité dans la vie quotidienne des Bruxelloises et des Bruxellois. Chacune et chacun d'entre nous doit pouvoir participer à la vie sociale et citoyenne, sans être confronté à des obstacles liés à son origine, son genre, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son identité de genre.

Nous y arriverons, car nous nous appuierons sur les associations qui réalisent un travail essentiel et de proximité. Leur accompagnement, leurs actions de sensibilisation et

leur connaissance du terrain sont des atouts majeurs pour prévenir les discriminations et rendre les droits effectifs. Nous continuerons donc à soutenir ces actions.

La question de la formation professionnelle occupe, elle aussi, une place centrale dans notre action pour l'emploi. Pour atteindre un taux d'emploi de 70 % – objectif ambitieux, certes, et pour lequel il faut se donner les moyens, malgré les interférences d'aucuns –, nous devons investir dans les compétences des Bruxelloises et des Bruxellois.

C'est une priorité pour Bruxelles, car derrière cet objectif se trouve une conviction fondamentale : chacun doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour accéder à un emploi et construire son avenir professionnel. Notre objectif est de former encore plus, mais surtout mieux. Nous voulons des formations plus accessibles, des parcours plus simples. C'est là tout le sens du plan formation 2026-2029, qui définit une feuille de route ambitieuse.

Notre objectif reste clair : permettre à au moins 20.000 chercheurs d'emploi d'accéder à une formation. Mais au-delà de ce chiffre, nous voulons surtout améliorer la qualité des parcours, renforcer leur efficacité et favoriser des débouchés professionnels. Pour y parvenir, nous avons relancé le dialogue avec les secteurs professionnels, notamment grâce à la réactivation des comités d'accompagnement sectoriels. Leur mission est essentielle : identifier, avec les employeurs, les compétences dont Bruxelles a besoin aujourd'hui et dont Bruxelles aura besoin demain. Notre offre de formations doit, dès lors, évoluer au rythme de la société et des changements dans la société.

Nous voulons ainsi orienter davantage les formations vers les secteurs qui recrutent et les métiers en pénurie, tout en développant les stages et l'enseignement en alternance, afin de rapprocher les apprentissages et les réalités de terrain. Parallèlement, nous poursuivons la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle.

L'objectif est de dépasser les cloisonnements entre dispositifs et institutions pour construire un parcours cohérent, depuis l'orientation jusqu'à la qualification et l'emploi. Nous devons en effet, chers collègues, mieux accompagner les Bruxelloises et les Bruxellois dans leurs choix professionnels. Avec Actiris, nous voulons mieux articuler l'accompagnement vers l'emploi et l'entrée en formation. Il nous faut, dès lors, travailler main dans la main avec Actiris.

Nous voulons également mieux valoriser les compétences déjà acquises, que ce soit à l'étranger ou au cours d'une expérience professionnelle. Les faire reconnaître, permettre de les compléter si nécessaire et éviter les répétitions inutiles constituent des leviers essentiels pour accélérer l'accès à l'emploi.

Cette transformation exige une coopération renforcée entre tous les acteurs. Avec Actiris, Bruxelles Formation, l'Espace formation PME, les secteurs professionnels et les entreprises, nous devons mieux rapprocher la formation des besoins du marché du travail. Investir dans la formation, c'est donner à chacune et chacun les moyens de trouver sa place sur le marché du travail, de développer ses compétences et de gagner en autonomie.

Cette politique d'émancipation par la formation, elle se joue aussi, et peut-être d'abord, à l'école. L'ambition du Collège pour l'enseignement est de défendre une école publique de qualité, accessible et attentive au parcours de chaque élève. Une école qui donne des connaissances et des compétences aux élèves pour les aider à se construire et à construire leur avenir. Nous tenons à saluer les équipes éducatives, les directions et l'ensemble des membres du personnel qui font vivre cette ambition dans nos établissements.

Nous sommes, bien entendu, conscients des contraintes qui pèsent sur l'enseignement. La mise en œuvre de certaines réformes demande des adaptations importantes aux écoles et à leurs équipes. Dans ce contexte, notre responsabilité de pouvoir organisateur est d'accompagner ces évolutions avec attention, en veillant à la continuité des apprentissages, aux conditions de travail des membres du personnel et à la qualité de l'accueil des élèves. C'est primordial.

Ces contraintes ne doivent pas nous faire perdre de vue les atouts de notre enseignement, ni les perspectives que nous voulons lui donner. Nos établissements proposent des parcours diversifiés, avec des savoir-faire reconnus. Nous souhaitons mieux faire connaître cette richesse et valoriser les projets pédagogiques de nos écoles. Le campus du CERIA occupe une place importante dans cette ambition. Il réunit des établissements et des équipements qui constituent une véritable richesse pour Bruxelles – disons-le – un vrai fleuron. Il s'agit de faire du CERIA un campus toujours plus accueillant et ouvert sur son environnement, où les dimensions éducative, culturelle et sportive se complètent.

Je veux également souligner la rénovation et l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, dont les travaux arrivent à leur terme. Ce projet doit permettre d'accroître la capacité d'accueil et d'offrir aux élèves de l'enseignement spécialisé des locaux mieux adaptés à leurs besoins.

Le sens de notre action pour l'enseignement, chers collègues, c'est de faire vivre un enseignement public qui donne à chaque élève les moyens de développer ses capacités et de grandir en société, pour ainsi faire mieux en société. Nos écoles doivent rester des lieux où l'on apprend, où l'on prend confiance et où l'on peut se projeter dans l'avenir, quelle que soit sa situation de départ.

Il ne fait aucun doute que cette ambition passe aussi par la culture. C'est le thème suivant de mon intervention. La culture permet de développer notre esprit critique et de nous rencontrer au-delà de nos différences. Comme je le dis souvent, quand la culture avance, les extrêmes reculent. C'est pourquoi nous voulons la rendre accessible au plus grand nombre, et particulièrement à celles et ceux qui en sont encore trop éloignés.

La culture a été fragilisée ces dernières années. Dans ce contexte, il est primordial de poursuivre nos efforts et de donner de la prévisibilité – budgétaire, financière et administrative – aux acteurs culturels. Les associations culturelles sont la clé qui ouvre la porte de l'épanouissement et de la participation à la vie collective.

Notre ambition est celle d'une véritable démocratie culturelle. Je suis en effet convaincu, tout comme l'ensemble des membres du Collège, que l'accès à la culture – assister à un spectacle, découvrir une exposition ou de participer à un atelier – ne doit dépendre ni du revenu, ni du quartier où l'on habite, ni de sa condition sociale, de manière plus générale.

(Applaudissements de M. Mounir Laarissi, député)

C'est pourquoi, chers collègues, nous continuerons à soutenir les projets qui favorisent l'accès à la culture pour les

publics éloignés et qui développent ainsi la médiation culturelle. Car ouvrir les portes ne suffit pas toujours. Il faut aussi aller à la rencontre des habitants et créer une relation de confiance. Il faut lever les obstacles qui peuvent faire penser que la culture serait réservée aux autres, remédier à l'inhibition de ceux qui pensent que la culture ne leur est pas adressée. À nous de faire en sorte que les citoyens aient confiance en eux et assistent à des événements culturels tels qu'une pièce de théâtre ou une exposition de peinture.

Les associations que nous soutenons œuvreront également dans ce domaine. Soutenir la culture, c'est donc investir dans la création, dans la liberté d'expression et dans la rencontre.

Cette volonté de rendre les activités accessibles au plus grand nombre se retrouve aussi dans notre politique sportive. Là aussi, nous voulons lever les obstacles à la participation et permettre à tout un chacun de trouver sa place. Tout comme la culture, le sport joue indéniablement un rôle dans le renforcement des liens sociaux tout en contribuant aussi à la santé. Il y a là un double dividende. Toutefois, pour pouvoir en pratiquer un, encore faut-il en avoir les moyens et disposer d'équipements accessibles.

Notre action porte, dès lors, sur ces deux dimensions : soutenir la pratique sportive et les associations qui la font vivre, tout en améliorant les infrastructures qui les accueillent. Les dispositifs qui favorisent l'accès au sport seront pérennisés et renforcés, à travers la politique « Sport pour tous », mais aussi à travers l'appel à projets spécifique « Sport au féminin ».

Cet engagement se traduit également par des investissements dans les infrastructures. En 2026, sept projets ont bénéficié du soutien de la Commission communautaire française : pour le football et le hockey à Anderlecht, le tennis à Schaerbeek et à Evere, le hockey et le padel à Uccle ainsi que l'aviron à Neder-Over-Heembeek.

En 2027, nous continuerons sur cette lancée. Une attention particulière sera accordée aux communes qui n'ont pas encore bénéficié de ce soutien, afin de renforcer l'équilibre territorial du dispositif et de favoriser un accès aux infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire régional.

La cohésion sociale, la culture et le sport contribuent à notre ambition d'émancipation. Cette ambition repose aussi sur une exigence fondamentale : pouvoir se soigner et trouver de l'aide lorsque les difficultés surviennent. Tel est le rôle de l'action sociale, de la santé et de la politique des personnes en situation de handicap, des axes qui sont au cœur des missions de notre institution.

Mesdames, Messieurs les Députés, j'en viens donc à ces politiques de proximité, essentielles pour que chacune et chacun puisse vivre dignement. L'année 2026 aura été celle de la stabilisation. Après une période marquée par les affaires courantes et les incertitudes, notre priorité a été de rassurer, de soutenir et de sécuriser les secteurs de l'action sociale et de la santé. Ainsi, nous avons choisi d'être présents sur le terrain, à l'écoute des travailleuses et des travailleurs, des fédérations, bien sûr, et des usagers.

Nous avons eu comme priorité de garantir la dignité des personnes les plus fragilisées. Nous avons dès lors, au-delà du maintien des financements, pris soin de renforcer notre soutien dans des domaines essentiels tels que l'aide alimentaire ou auprès des aidants proches, qui voient leur écosystème déjà fragile parfois mis à mal par les décisions d'autres niveaux de pouvoir.

Pour 2027, notre ambition est de renforcer les services qui constituent le premier rempart contre la précarité. Une attention particulière sera portée à la médiation de dettes, à l'accompagnement des publics fragilisés et à la prévention des ruptures sociales, qui risquent de s'accentuer dans le contexte que nous connaissons.

Nous poursuivrons le développement d'une première ligne forte et accessible, en particulier du côté des maisons médicales, qui jouent un rôle essentiel pour assurer un accès aux soins de proximité.

Face à l'augmentation des besoins en matière de santé mentale, particulièrement chez les jeunes et les publics vulnérables, ce secteur demeurera une priorité et nous entamerons notamment les travaux préparatoires du futur plan bruxellois de prévention du suicide. Le secteur de la toxicomanie, confronté à la fois à une augmentation et une complexification des besoins et des publics, devra être consolidé après avoir connu quelques remous en 2026.

Du côté de la promotion de la santé, l'évaluation du premier plan de promotion de la santé a mis en lumière une série de constats, tant de la part de l'administration que du Conseil consultatif. Des travaux seront dès lors menés pour, d'une part, adapter le cadre réglementaire et, d'autre part, travailler à l'élaboration du futur plan.

Un grand chantier sera mené en matière d'objectivation des subsides pluriannuels. De nouvelles priorités seront définies, permettant à la fois d'orienter les projets vers les enjeux identifiés, d'assurer la transparence de leur sélection et de déterminer les objectifs et éléments qui permettront leur évaluation.

Mieux orienter nos moyens, c'est aussi veiller à ce qu'ils apportent des réponses concrètes aux personnes qui en ont besoin. Cette exigence prend tout son sens dans la politique du handicap, où les attentes des personnes concernées et de leurs familles appellent à la fois des solutions d'accueil et un accompagnement vers davantage d'autonomie. Les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre pleinement dans la société. Encore faut-il que ce droit soit effectif.

Pour que ce droit devienne une réalité, le Collège entend poursuivre son action sur trois fronts : créer des places, répondre aux urgences et accompagner les personnes en situation de handicap vers davantage d'autonomie.

Aujourd'hui, trop de familles sont encore dans l'attente. Dès 2027, la construction du projet du centre Tisser débutera à Anderlecht pour des personnes polyhandicapées de grande dépendance. Par ailleurs, des places supplémentaires seront créées dans les centres existants, notamment à travers la conversion, budgétairement neutre, de places inoccupées.

Le Collège veillera également à la rénovation et au maintien du bâti existant. Les chantiers du Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles et de La Forestière ont démarré cette année. Ces investissements sont aussi essentiels afin de garantir aux bénéficiaires des lieux de vie dignes et adaptés.

Par ailleurs, nous renforcerons les moyens pour répondre aux urgences et aux situations critiques. Les conventions prioritaires constituent un outil capital pour apporter des solutions adaptées aux personnes et aux familles confrontées aux situations les plus difficiles. Nous mobiliserons ce dispositif en fonction des besoins et des moyens disponibles.

Le Collège portera, en outre, une attention particulière aux services d'accompagnement qui rendent l'inclusion possible au quotidien. Face aux nombreuses demandes et aux listes d'attente, notre objectif est de soutenir leur capacité à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, dans la diversité de leurs parcours.

Les projets particuliers ont aussi leur place dans cette politique. Ils permettent d'expérimenter de nouvelles réponses et de compléter l'offre existante au plus près des besoins des personnes concernées. Au-delà du maintien, le Collège renforcera son soutien au secteur, aux bénéficiaires et aux familles. Plus de places, des réponses aux urgences et un chemin vers l'autonomie et l'inclusion.

Cette attention portée aux parcours de vie guide aussi notre politique des familles. Les services d'aide à domicile jouent un rôle fondamental pour permettre aux personnes de rester chez elles dans de bonnes conditions. Notre ambition est de permettre aux aînés de conserver la maîtrise de leur quotidien. Cela suppose d'être attentif à leurs besoins, de soutenir les liens de proximité et de prévenir l'isolement. J'attire d'ailleurs votre attention sur l'évolution préoccupante de la question de l'isolement, en particulier chez nos aînés.

Nous poursuivons aussi notre soutien aux centres de planning familial. Ces services sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, à la prévention et à l'accompagnement.

Je veux insister également sur notre engagement contre les violences faites aux femmes. Nos actions à cet égard devront s'inscrire dans des programmes plus larges en matière d'éducation et d'inclusion. Les chiffres sont alarmants : selon une enquête d'equal.brussels, plus d'une femme sur deux a subi au moins une forme de violence de la part d'un partenaire au cours de sa vie. C'est colossal.

Face à cette réalité inacceptable, nous devons agir concrètement. L'adoption, en juillet, du quatrième plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes constitue une étape importante. Ce travail s'inscrit dans une dynamique plus large, en lien avec le pack nouveau départ. Derrière chaque chiffre, il y a des vies, des parcours et des femmes qui doivent pouvoir retrouver leur sécurité, leur autonomie et leur liberté.

J'en viens à présent au transport scolaire de l'enseignement spécialisé. Une avancée dans la gestion du transport scolaire a vu le jour en 2026 avec le déploiement de la nouvelle application informatique Suivo. Cet outil permet désormais une gestion intégrée du transport scolaire, depuis l'inscription des élèves jusqu'au suivi en temps réel des circuits. Pour les écoles, il simplifie les démarches administratives et améliore la visibilité sur les trajets.

Pour les accompagnateurs, l'application mobile permet d'enregistrer les présences des élèves, avec géolocalisation, contribuant ainsi à sécuriser leur prise en charge. Pour l'administration, Suivo constitue également un véritable outil de pilotage et d'optimisation des circuits. Depuis mai 2026, les parents peuvent recevoir des notifications en temps réel en cas de retard ou d'annulation, renforçant ainsi la transparence et la qualité du service.

Comme pour tout nouvel outil, des ajustements peuvent s'avérer nécessaires à l'usage. Nous serons attentifs aux retours des écoles, des accompagnateurs et des familles, afin que les éventuelles difficultés soient corrigées et que l'application facilite réellement leur quotidien.

En 2027, la priorité sera de construire un transport scolaire plus fiable. Nous poursuivrons le travail sur l'organisation des circuits et la qualité de l'information.

La numérisation du service sera poursuivie afin de faciliter la gestion des circuits. L'information des familles sera améliorée grâce à une communication plus rapide et plus transparente.

Par ailleurs, un travail important est engagé pour professionnaliser le métier d'accompagnateur scolaire. La création d'un titre de compétence officiel constituera une avancée structurante, car elle permettra de mieux définir les compétences attendues, de valoriser cette fonction essentielle et de renforcer ainsi globalement la politique que nous entendons mener. Les premières épreuves de validation de ce titre sont prévues à partir de novembre 2026.

Parlons maintenons de la petite enfance et des infrastructures d'accueil, un sujet qui retient l'attention d'un grand nombre d'entre vous. L'accueil de la petite enfance est une préoccupation pour les familles bruxelloises – c'est une lapalissade. Trouver une place en crèche accessible et proche de chez soi est parfois un défi. Face à ces besoins, la Commission communautaire française est déterminée à jouer un rôle actif dans le soutien aux infrastructures.

La Commission communautaire française dispose d'importants moyens pour poursuivre la création de nouvelles places, mais également, comme elle l'a toujours fait, pour soutenir la rénovation des crèches existantes. Comme nous le savons, il faudrait sans doute encore davantage de moyens, et une distribution plus égalitaire sur l'ensemble du territoire. Il n'en demeure pas moins que le travail accompli au quotidien est déjà très appréciable.

La question de la rénovation est tout aussi importante et ces deux dimensions – création et rénovation – sont complémentaires. Il faut pouvoir accueillir davantage d'enfants, tout en garantissant des infrastructures de qualité.

Mais les infrastructures ne suffisent pas à elles seules. Pour qu'une crèche ouvre ses portes et accueille durablement des enfants, il faut aussi que son fonctionnement et son personnel soient financés, et que ce financement soit garanti. Cela relève d'autres niveaux de pouvoir, avec lesquels une coordination est en cours.

Les travailleurs du secteur non marchand, dont nous allons parler maintenant, sont indispensables à la solidarité bruxelloise. Je veux également leur adresser mes remerciements. Ils accompagnent les personnes en difficulté, prennent soin de nos proches et soutiennent les familles. Leur travail exige des compétences, de la disponibilité et un engagement humain considérable. C'est précisément ce qui fait leur force. Il doit, dès lors, être reconnu à sa juste valeur.

Prendre soin de la population, c'est aussi prendre soin de celles et ceux qui l'accompagnent. C'est pourquoi nous poursuivons la mise en œuvre des accords du non-marchand conclus sous la précédente législature, dont certaines mesures attendent encore leur pleine concrétisation. Les engagements pris à l'égard des travailleurs doivent se traduire dans leur quotidien. C'est une question de reconnaissance, mais aussi de loyauté et de respect de la concertation sociale.

Nous gardons également à l'esprit la perspective d'un accord du non-marchand, inscrite dans notre déclaration de politique

générale, avec une enveloppe renforcée à partir de 2028. Cet investissement devra permettre d'améliorer concrètement les conditions de travail et de poursuivre la revalorisation salariale de plusieurs secteurs.

La reconnaissance des métiers vaut également pour les agents de notre administration. Il faut pouvoir être lucide par rapport à cela ; sans la qualité des agents et des fonctionnaires de la Commission communautaire française, cette institution ne serait pas ce qu'elle est, c'est-à-dire l'institution humaniste dont on voit aujourd'hui l'efficacité au quotidien. Ils font vivre au quotidien le service à la population et donnent à nos politiques publiques les moyens de se concrétiser. Je leur adresse, à eux aussi, mes remerciements et tiens à saluer leur travail.

Je terminerai par les relations internationales. Ouvrir des perspectives, c'est aussi permettre la rencontre et l'échange au-delà de nos frontières. Les relations internationales ne sont pas qu'une attribution administrative. Elles sont un levier stratégique que nous entendons investir pleinement afin de faire rayonner l'immense savoir-faire, la créativité et l'excellence des Bruxelloises et des Bruxellois à l'international, tout en restant profondément à l'écoute des forces du monde dans sa diversité. Car la coopération que nous défendons est une voie à double sens, un véritable espace de dialogue et de réciprocité ; nous avons autant à offrir qu'à apprendre.

C'est dans cet esprit de partage mutuel que nous allons renforcer nos coopérations bilatérales au sein de l'espace de la Francophonie. En croisant nos expertises culturelles, sociales et éducatives avec celles de nos partenaires internationaux – dans la Francophonie en priorité –, nous enrichirons notre propre territoire, tout en affirmant la place de Bruxelles comme un acteur incontournable, solidaire et ouvert sur le monde.

L'émancipation et l'humanité dans ce qu'elle a de plus profond constituent le fil qui relie ces politiques. Pouvoir se soigner, apprendre, travailler, créer, participer à la vie de son quartier : voilà ce que nous voulons rendre possible. Notre action ne consiste pas seulement à répondre aux difficultés, elle doit aussi permettre à chacune et chacun de choisir sa voie et de s'épanouir au sein de la Région.

Dans les temps qui sont les nôtres, notre responsabilité est de protéger ce qui fonctionne, de ne pas lâcher celles et ceux qui ont le moins et de continuer à investir dans ce qui fait la valeur et la fierté de la Commission communautaire française. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous continuerons de faire afin que chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois puisse trouver sa place. Et qu'il s'agisse de Bruxelles ou de son rapport au monde, il s'agit aussi de prendre chez l'autre ce qui peut nous rendre plus humains.

(Applaudissements sur différents bancs)

La séance plénière est suspendue à 15h39.

La séance plénière est reprise
le vendredi 23 octobre 2026 à 9h42

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Louban Azghoud, Mme Gladys Kazadi, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall et M. le président Rudi Vervoort ont prié d'excuser leur absence.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. le président.- J'ouvre la discussion de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je vous rappelle que le temps de parole, fixé par le Bureau élargi, est de 20 minutes réparti entre deux orateurs mandatés au maximum par groupe politique.

L'ordre de passage est le suivant : PTB, MR, Ecolo, PS, DéFI, Les Engagés et M. Fabian Maingain (indépendant), qui disposera de 10 minutes.

Les répliques ne pourront excéder 5 minutes.

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Monsieur le Président, Monsieur le ministre-président, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, chers collègues, je voudrais commencer par rendre hommage à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la Commission communautaire française, aux agents de l'administration, mais aussi aux équipes des secteurs associatif et non marchand qui font vivre quotidiennement cette institution.

Dans les maisons médicales, les centres de jour, les services d'accompagnement des personnes en situation de handicap, les associations de cohésion sociale, les écoles et les services de formation, ces travailleurs assurent des missions essentielles. Ils font face à une charge de travail croissante et à des moyens qui ne suivent pas toujours l'évolution des besoins. Si les services tiennent le coup aujourd'hui, c'est d'abord grâce à leur engagement. Cet engagement ne peut cependant pas indéfiniment compenser le manque de moyens.

Monsieur le ministre-président, en février dernier, nous avions déjà souligné un problème de fond : beaucoup de bonnes intentions, mais trop peu de chiffres, de calendriers et de garanties concrètes. Huit mois plus tard, nous sommes toujours confrontés à la même difficulté. Vous parlez de renforcer, de consolider, de préserver, d'améliorer, d'optimiser. Mais avec quels moyens supplémentaires, pour quels services et pour combien de bénéficiaires ?

Préserver les moyens, c'est indispensable, mais ce n'est pas suffisant lorsque les besoins augmentent. Le dernier Baromètre social nous rappelle que 23 % de la population bruxelloise sont exposés au risque de pauvreté monétaire. Et si nous tenons compte du risque plus large de pauvreté ou d'exclusion sociale, c'est environ un Bruxellois sur trois qui est concerné. Cette réalité devrait nous conduire à renforcer les services publics et associatifs, et pas simplement à maintenir l'existant.

Monsieur le ministre-président, il est impossible de discuter aujourd'hui de la Commission communautaire française sans évoquer les réformes fédérales. Le Gouvernement Arizona a limité dans le temps les allocations de chômage. Les premières conséquences sont désormais mesurables. Selon les données publiées par Actiris en septembre, 27.500 chercheurs d'emploi bruxellois ont perdu leur droit aux allocations au premier semestre 2026.

Parmi les personnes concernées par les deux premières vagues, près d'une sur deux a émargé au CPAS dans les

trois mois. Ces personnes ne disparaissent pas lorsqu'il est mis fin à leurs allocations. Elles doivent continuer à se loger, à se nourrir, à se soigner et à faire vivre leur famille. Elles se tournent vers les CPAS, mais aussi vers les services sociaux, les maisons médicales, les services de médiation de dettes et les associations d'aide alimentaire.

Alors que le Gouvernement fédéral réduit la protection sociale, les services de première ligne doivent en gérer les conséquences sur le terrain. La Commission communautaire française est donc directement concernée. Vous annoncez vouloir renforcer cette première ligne, notamment au niveau des maisons médicales et des acteurs de la santé mentale. Mais quels moyens supplémentaires avez-vous prévus pour répondre à l'augmentation des besoins ? Combien de maisons médicales supplémentaires comptez-vous soutenir ? Dans quels quartiers et pour quel budget ? Avez-vous évalué les conséquences des exclusions du chômage pour les services financés par la Commission communautaire française ? On ne soigne pas davantage de patients uniquement en coordonnant mieux des équipes déjà débordées. Il faut du personnel, des infrastructures et des financements structurels.

Concernant la formation professionnelle, vous affirmez qu'elle constitue un investissement nécessaire pour atteindre l'objectif de 70 % de taux d'emploi. Nous partageons cet objectif, mais nous voulons des emplois de qualité, durables et correctement rémunérés, avec de bonnes conditions de travail. Il ne s'agit pas de proposer n'importe quel emploi, à n'importe quelles conditions. La formation professionnelle doit permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un métier qui correspond à leurs aspirations.

Encore faut-il que ces emplois existent. Selon Actiris, 100.198 chercheurs d'emploi étaient inscrits à Bruxelles à la fin du mois de septembre 2026, soit 5,8 % de plus qu'un an auparavant. Nous avons donc à nouveau franchi le seuil symbolique des 100.000 inscrits. Les former davantage ne suffira pas si les possibilités d'accéder à un emploi stable restent insuffisantes.

Vous annoncez un plan formation 2026-2029. Quelles en seront les nouveautés ? Quels moyens supplémentaires seront mobilisés ? Comment garantissez-vous que les formations déboucheront sur des emplois de qualité ? Mais surtout, ce plan devra partir de la réalité des personnes. Suivre une formation suppose de pouvoir payer ses déplacements, de disposer de revenus suffisants et, pour les parents, de trouver une solution de garde pour leurs enfants.

Or, les décisions prises au sujet des Maisons d'enfants d'Actiris vont précisément dans le mauvais sens. Le 21 octobre dernier, les organisations syndicales ont dénoncé une troisième vague de licenciements et exprimé leurs craintes concernant une possible quatrième vague.

Comment voulez-vous qu'une mère ou un père puisse suivre une formation, si les services qui lui permettent de faire garder ses enfants sont eux-mêmes fragilisés ? D'un côté, on exige des demandeurs d'emploi qu'ils se forment davantage, et de l'autre on licencie dans les services qui leur permettent précisément de suivre ces formations. Il y a là une contradiction fondamentale. Nous avons besoin de davantage de places en crèche, pas de licenciements qui aggravent les difficultés des familles.

Je voudrais également revenir sur la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger. Vous annoncez vouloir simplifier ces procédures, mais cette promesse revient depuis des années, sans avancées suffisantes. À Bruxelles, des personnes qualifiées ne peuvent pas exercer leur métier, faute de reconnaissance de leur diplôme. Il est contradictoire de parler de métiers en pénurie tout en empêchant des personnes déjà qualifiées de travailler. Quelles mesures concrètes prenez-vous pour accélérer les procédures, réduire les délais et éviter les formations inutilement répétées ? Il est temps de passer des promesses aux actes.

Je cède à présent la parole à mon collègue Petya Obolensky.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Petya Obolensky (PTB).- La question du handicap est un volet important des compétences la Commission communautaire française. Déjà en 2013, le Comité européen des droits sociaux avait constaté plusieurs violations de la Charte sociale européenne par la Belgique concernant, notamment, l'insuffisance des solutions d'accueil et d'hébergement pour les adultes handicapés de grande dépendance. Cette décision visait également des carences spécifiques à la Région bruxelloise dans des domaines relevant, notamment, des compétences de la Commission communautaire française.

Plus récemment, dans un rapport de 2023, l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains est revenu sur la situation de la grande dépendance à Bruxelles et sur la responsabilité de la Commission communautaire française, entre autres, à cet égard.

Les parents, les familles, les enfants se mobilisent régulièrement pour faire valoir leurs droits. Bon nombre d'entre eux se sentent abandonnés par les services publics, et certains doivent créer eux-mêmes les solutions qui leur permettent de survivre. Les familles attendent avant tout des places disponibles. À Bruxelles, quelque 800 personnes sont sur une liste d'attente prioritaire et 1.200 sur une liste normale. Ils attendent une place en centre de jour, en hébergement, et pour nombre d'entre eux, depuis près de dix ans. Entre-temps, les familles vivent un enfer et s'épuisent tant moralement que physiquement.

Monsieur Laaouej, nous partageons les priorités que vous avez exposées hier : créer des places, répondre aux urgences et renforcer l'autonomie. Toutefois, au vu de vos déclarations et de la communication du ministre Hublet, nous avons de sérieux doutes et plusieurs questions.

Vous annoncez vouloir créer de nouvelles places dans les centres existants en convertissant celles qui sont actuellement inoccupées. Il faut toutefois constater que, malgré l'urgence extrême de la situation et l'épuisement des familles, certaines institutions refusent d'accueillir des personnes en situation de grande dépendance pour des raisons de « confort », l'accompagnement qu'elles nécessitent étant jugé trop complexe. Comment entendez-vous les y obliger ? Quel est le nombre de places inoccupées actuellement : quatre, cinq ou davantage ?

Pour répondre aux urgences, vous dites vouloir recourir à l'outil des « conventions prioritaires ». Le ministre Hublet, absent aujourd'hui, semble-t-il, communique la création de 50 places d'urgence pour les situations intenables. S'agit-il de 50 nouvelles places ou avez-vous simplement calculé la totalité des conventions attribuées depuis dix ans ? Si c'est

la deuxième option, vous avouerez, Monsieur le ministre-président, que c'est un cas flagrant de malhonnêteté intellectuelle.

Par ailleurs, les « conventions prioritaires » sont-elles les conventions nominatives octroyées par le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) pour permettre à ces personnes d'être accueillies dans un service ou une institution agréée lorsqu'aucune autre solution n'est disponible ? Lorsque nous avions interrogé le ministre à ce sujet il y a quelques semaines, il nous avait répondu qu'il y avait 49 conventions nominatives depuis 2016, ce qui représente une moyenne de cinq nouvelles conventions par an. Il parlait de trois conventions supplémentaires pour 2026, ce qui est un peu risible. Que font alors les milliers de personnes en attente d'une aide, d'une place d'accueil ou d'une structure d'hébergement ?

Je poursuis sur la communication du ministre. Il évoque près de 100 places supplémentaires pour les personnes en situation de handicap, alors que 2.000 familles sont en attente. Or, vous citez des projets dont l'ouverture n'est prévue qu'en 2030, voire en 2035, ce qui représente encore environ une décennie d'attente. Quelles garanties pouvez-vous donner aux familles que ces places verront effectivement le jour ? À ce stade, il semble surtout s'agir d'accords de principe. Ces centres ouvriront-ils réellement, et dans quels délais ? Aujourd'hui, les familles n'ont pas de réponse claire.

Ce n'est pas suffisant, Monsieur le ministre-président.

Soyons honnêtes et précis dans les chiffres. À un moment donné, on dit que la Coupole bruxelloise de l'autisme à Jette va recevoir 30 places. Cependant, la plupart des personnes qui fréquentent un centre en journée y vont d'office la nuit. Il ne s'agit donc pas de 30 places, mais de 20 places. C'est systématiquement le cas ; tout est à l'avenant dans les chiffres du ministre !

Vous avez évoqué une échéance en 2027 pour les 25 places du centre Tisser à Anderlecht, mais la construction n'aurait même pas encore commencé. L'échéance de 2027 concerne-t-elle dès lors uniquement la pose de la première brique ?

Par ailleurs, votre communication fait état d'un investissement de 3,9 millions d'euros, mais il s'agit du strict minimum. Une place coûte environ 60.000 euros, et il faudrait donc dégager des moyens 30 fois supérieurs pour résorber la liste d'attente. Les familles qui n'en peuvent plus méritent mieux que des effets d'annonce.

Enfin, le Collège évoque fièrement une augmentation de 400.000 euros pour les services d'accompagnement. Ce montant semble élevé, mais j'espère qu'il ne s'agit pas uniquement de l'indexation légale des salaires du secteur, auquel cas cette annonce tiendrait de la duperie. Même en divisant cette somme par le nombre de services d'accompagnement, à savoir 36 ou 37, le montant obtenu par centre, d'environ 15.000 euros, soit 150 euros par personne, est ridicule. Cela s'appelle du saupoudrage.

Dans le volet du handicap, la thématique du transport scolaire a régulièrement défrayé la chronique. Depuis que ce dernier a été confié au secteur privé, la situation va de mal en pis. Plus de 3.000 familles sont aujourd'hui concernées à Bruxelles. Ces enfants polyhandicapés, présentant de lourds troubles du comportement, parfois extrêmement graves, sont souvent confrontés à des annulations de dernière minute et à des temps de trajet interminables. Pour garantir le droit à l'enseignement, la nécessité absolue de renforcer le transport scolaire, d'améliorer les conditions de travail des chauffeurs et de mieux former les équipes des accompagnateurs est martelée depuis plusieurs années. Il faut d'ailleurs noter que des initiatives qui fonctionnaient très bien, comme le service Taxibus, sont privatisées.

Dans ce cadre, il est effectivement positif de professionnaliser le métier d'accompagnateur scolaire, mais pourriez-vous fournir plus d'informations au sujet de la création d'un titre de compétence officiel ? Concrètement, quelle forme prendra-t-il, quand verra-t-il le jour et combien de personnes seront-elles concernées, etc. ?

Concernant Mobili, l'application de Suivo, il est certes important d'améliorer la communication avec les parents au sujet des annulations de bus ou autres soucis, mais cela ne réglera pas les problèmes de fond. Il ressort des dizaines de témoignages reçus des familles concernées que le système ne fonctionne pas très bien pour le moment : les temps de trajet restent très longs ; les parents reçoivent régulièrement des avis d'annulation quelques minutes seulement avant l'heure prévue de prise en charge de leur enfant ; les retards peuvent aller jusqu'à une demi-heure ; l'application ne fonctionne pas correctement, voire pas du tout ; il y a des soucis de connexion, et la liste est encore longue.

Par ailleurs, je m'étonne que vous soyez resté muet sur la question des entreprises de travail adapté (ETA), un secteur où se mène une lutte acharnée pour l'amélioration des conditions de travail et contre la surexploitation des travailleurs porteurs de handicap.

Les ETA permettent à des personnes éloignées du marché du travail traditionnel de retrouver une activité. Cependant, en raison du sous-financement du secteur, les acteurs de terrain déplorent depuis plusieurs mois le fait que la rentabilité économique prime sur la mission sociale du secteur. Étant donné qu'il s'agit d'un secteur privé sous perfusion publique, la moindre des choses serait d'instaurer un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation des ETA. Qu'avez-vous mis en place en la matière ?

Cette année encore, le secteur des ETA a été confronté à un important conflit social, avec une grande mobilisation en mai devant le siège de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Fébrap) et une grève dans la majorité des ETA le 15 juin. L'une des pierres d'achoppement étaient les chèques repas, soit le seul dispositif permettant d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur, qui sont sous-payés. Cela étant, la problématique est plus vaste et s'étend aux tensions existant entre les travailleurs en situation de handicap, les directions des ETA et les pouvoirs publics lorsqu'il s'agit de trouver un espace où la dignité du travail est respectée.

Pour le PTB, tous les travailleurs sont égaux, quels que soient leur origine, leur genre ou leur handicap. Le combat continue et les syndicats annoncent une grande manifestation du secteur non marchand pour le 10 décembre 2026, à laquelle le secteur des ETA est appelé à participer massivement pour réclamer à la fois des investissements publics et une amélioration des conditions de travail. Mon groupe soutient totalement cette action.

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Monsieur le ministre-président, vous reconnaissez le rôle essentiel du secteur associatif dans tous les chapitres de votre déclaration. Beaucoup d'associations restent toutefois confrontées à une incertitude fondamentale, car elles ne disposent pas d'une sécurité budgétaire suffisante pour les années à venir.

Comment préparer des projets pluriannuels, maintenir des emplois et répondre aux besoins sans savoir quels moyens seront disponibles ?

En février, nous dénoncions déjà cette contradiction ; des missions essentielles de service public sont confiées à des associations qui n'ont que des moyens fragiles. Dans votre déclaration, vous annoncez désormais un grand chantier d'objectivation de subsides pluriannuels. Vous évoquez de nouvelles priorités et une sélection plus transparente des projets. Que signifie cette objectivation ? Quels seront les critères utilisés et qui les définira ? Les associations participeront-elles à leur élaboration ? Les décisions et les montants accordés seront-ils rendus publics ?

S'agit-il de mieux répartir des moyens renforcés, ou de redistribuer une enveloppe inchangée en mettant les associations en concurrence ? La transparence doit permettre de mieux répondre aux besoins et ne doit pas devenir un prétexte pour réduire les moyens.

Les annonces sans budget ne suffisent plus. Vous annoncez un renforcement de l'accrochage scolaire, de la santé mentale, de l'aide sociale, du handicap, de la culture et du soutien associatif. Nous attendons donc de voir les budgets dans quelques semaines.

Concernant le secteur non marchand, vous annoncez une enveloppe renforcée à partir de 2028. Pourquoi attendre 2028, alors que les difficultés de recrutement, la surcharge de travail et les besoins de revalorisation salariale sont déjà prégnants ? Quel sera le montant précis de cette enveloppe ? Quelles garanties apportez-vous aux travailleurs pour 2027 ? Nous attendons une présentation claire, politique par politique, des budgets qui permettront de concrétiser ces engagements, car il existe une différence fondamentale entre annoncer une politique et lui donner les moyens d'exister.

Vous terminez votre déclaration en expliquant que le fil conducteur des politiques de la Commission communautaire française est l'émancipation. Le PTB partage cet objectif, mais l'émancipation ne se décrète pas, elle suppose qu'une personne en situation de handicap trouve une place adaptée, qu'une famille accède aux soins, qu'un jeune bénéficie d'un accompagnement scolaire et que les travailleurs disposent de conditions dignes. Elle suppose aussi qu'un demandeur d'emploi puisse choisir sa formation, disposer d'une solution de garde pour ses enfants et faire reconnaître ses compétences.

En février, nous avions déjà dit que les mots « synergies », « optimisation » et « économies d'échelle » ne pouvaient pas remplacer une politique d'investissement dans les services publics. Notre position n'a pas changé. Lorsque les besoins augmentent, le maintien des financements ne constitue pas une réponse suffisante. Il faut poser la question du refinancement des services publics et du secteur associatif.

Le PTB continuera à défendre une fiscalité plus juste, notamment sur les grandes fortunes, et une redistribution des richesses permettant de financer les besoins collectifs plutôt que de faire payer aux travailleurs le coût des politiques d'austérité.

Monsieur le ministre-président, nous attendons des réponses précises sur les places réellement créées pour les personnes porteuses de handicaps, sur les moyens consacrés à la première ligne sociale et sanitaire, sur la formation professionnelle et sur les garanties budgétaires du secteur associatif, car, derrière chaque annonce, il y a des personnes qui attendent une réponse. Et derrière chaque budget insuffisant, il y a des besoins qui resteront sans solution.

Le PTB continuera, aux côtés des travailleurs, des associations et des familles, à défendre des services publics forts, accessibles et correctement financés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Hier, Monsieur le ministre-président, vous avez évoqué une inquiétude qui traverse notre société et qui s'exprime parfois avec force. Ces dernières semaines, nous avons pu voir des jeunes manifester partout en Belgique francophone.

Je ne ferai pas ici le débat d'une autre assemblée. Opposer les niveaux de pouvoir les uns aux autres n'est pas ce qui améliorera le quotidien de la jeunesse bruxelloise. Cette jeunesse, qui ne se demande pas si son problème relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région ou de la Commission communautaire française, mais plutôt si elle bénéficiera d'une place, d'une formation, d'un emploi, bref, d'une vraie chance. Vous l'avez répété hier, Bruxelles a besoin de l'aide de toute sa jeunesse. Ce sera donc le fil rouge de mon intervention : l'égalité des chances et une jeunesse que nous refusons d'abandonner au bord du chemin.

Toutefois, il n'y a pas d'égalité des chances sans institutions solides. Vous avez fait le choix de préserver les nombreux services de la Commission communautaire française et le Collège a respecté cette trajectoire. On ne renforce pas durablement le social en fragilisant les finances publiques ; c'est cela aussi être responsable.

Le premier levier pour notre jeunesse est la formation professionnelle. Pour le MR, c'est l'enjeu le plus structurant de la législature. En effet, les derniers chiffres d'Actiris sont préoccupants : le nombre de jeunes chercheurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans a augmenté de 15,2 % en un an. C'est là tout le paradoxe bruxellois : près de 100.000 chercheurs d'emploi, alors que tant d'entreprises ne trouvent pas les compétences dont elles ont besoin.

C'est à cette réalité que répond le plan de formation 2026-2029, porté par le ministre Boris Dilliès, avec une ambition claire : former 20.000 chercheurs d'emploi chaque année.

Ce plan comprend cinq axes, 23 chantiers et une priorité : faire de chaque formation une véritable possibilité d'emploi. Cela implique d'adapter les formations aux besoins des entreprises, de cibler les métiers en pénurie, de renforcer les compétences linguistiques et numériques, de développer l'alternance et d'offrir de véritables perspectives aux publics les plus éloignés du marché du travail.

Pour y parvenir, il faut décloisonner les dispositifs et faire travailler ensemble ceux qui forment, ceux qui accompagnent et ceux qui recrutent. Actiris, Bruxelles Formation, l'Espace formation PME, les secteurs professionnels et les entreprises doivent pouvoir avancer dans une même direction. Vous avez fixé le cap : un taux d'emploi de 70 % et former encore plus, mais surtout mieux. Nous le disons avec nos mots : chaque formation doit ouvrir la porte à un emploi.

J'en viens à un autre levier de taille : nos écoles. L'année 2026-2027 est une année de transformations. Vous avez bien abordé la question des réformes en matière d'enseignement. Le Mouvement réformateur souhaite

rappeler son soutien entier aux travaux menés par la ministre de l'Éducation en matière de lutte contre les pénuries de professeurs et le décrochage scolaire, ou encore de soutien à la réussite.

Ces réformes, décidées à d'autres niveaux, sont parfois exigeantes, mais elles n'en restent pas moins nécessaires et requièrent des adaptations auxquelles la Commission communautaire française, en sa qualité de pouvoir organisateur, a répondu positivement. La réforme du statut et de la charge de travail des enseignants du secondaire supérieur a été mise en œuvre sans perte d'emplois pour les enseignants nommés ou temporaires prioritaires. Le tronc commun se déploie avec des grilles adaptées et de nouvelles formations s'ouvrent dans le domaine social, éducatif ou paramédical.

Nous partageons également votre ambition pour le campus du CERIA, une vraie richesse pour Bruxelles. Nous saluons la fin des travaux de l'Institut Alexandre Herlin, qui offrira aux élèves de l'enseignement spécialisé des locaux enfin adaptés.

Un mot sur la canicule de juin, en pleine période d'examens, et la réactivité de nos équipes, que je remercie. Cet épisode rappelle l'urgence de poursuivre la rénovation de nos 160.000 m² de bâtiments, tout en innovant dans les solutions déployées.

Enfin, le groupe MR salue l'appel à projets en accrochage scolaire, lancé jusqu'à la fin de la législature. Vous l'avez dit, l'accrochage scolaire est bien plus qu'un dispositif ; c'est la première de nos politiques contre les discriminations. Car un jeune qui décroche, c'est un parcours qui se ferme avant même d'avoir commencé. Nos écoles doivent rester des lieux où l'on apprend, où l'on prend confiance et où l'on se projette, quelle que soit sa situation de départ.

Un troisième volet, au cœur de l'engagement du MR, est l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ceci passe notamment par la garantie de leur droit à choisir librement leur lieu de vie. S'il y a un domaine où l'écart entre les besoins et l'offre pèse lourdement sur les familles, c'est bien celui-là.

Plus de 500 adultes attendent aujourd'hui une place adaptée à Bruxelles. Les décisions de juillet constituent un vrai pas en avant. Le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles à Woluwe-Saint-Lambert compte désormais dix places de jour supplémentaires, et les chantiers de La Forestière ont démarré cette année. Soulignons également l'accord de principe pour la Coupole bruxelloise de l'autisme, à Jette, avec quinze places de jour et un habitat adapté pour quinze adultes. Au total, plus de 75 nouvelles places verront le jour.

Nous saluons particulièrement votre annonce d'hier sur la construction du centre Tisser, qui débutera en 2027 à Anderlecht. Le projet prévoit 25 places pour des adultes polyhandicapés de grande dépendance, qui restent trop souvent à domicile après 21 ans, à la charge de leurs parents. C'est la réponse attendue par des familles qui n'ont jamais renoncé.

Nous soutenons aussi la création de places par la conversion budgétairement neutre de places inoccupées dans les centres existants. C'est exactement la gestion que nous défendons. La liste d'attente centralisée et le cadastre doivent maintenant aboutir à une programmation pluriannuelle des places.

En matière d'enseignement, selon le pôle territorial dont ils dépendent, des enfants déficients visuels ou auditifs reçoivent plusieurs heures d'accompagnement par semaine, et d'autres n'en reçoivent aucune. Des enfants porteurs de trisomie 21 sont orientés vers l'enseignement spécialisé, faute de places dans l'enseignement ordinaire. Le service PHARE et le centre pluridisciplinaire d'inclusion Étoile polaire effectuent un travail remarquable ; le parcours d'un enfant ne devrait jamais dépendre de son code postal.

La suspension du transport scolaire lors de la canicule était une bonne décision, car la sécurité des enfants prime avant tout. Je souligne toutefois que nous avons d'autres perspectives à offrir pour l'avenir, à commencer par la climatisation en 2027, avec six nouveaux circuits et six accompagnateurs supplémentaires. Par ailleurs, depuis mai 2026, grâce à Mobili, l'application de Suivo, les parents sont prévenus en temps réel. Nous saluons aussi la création d'un titre de compétence pour les accompagnateurs, avec des premières épreuves dès novembre. Professionnaliser ce métier, c'est évidemment mieux protéger nos enfants.

Simplifier la vie des familles, c'est aussi leur éviter de raconter dix fois la même histoire. Aujourd'hui, une personne en situation de handicap doit souvent faire reconnaître son handicap à plusieurs niveaux, à savoir au niveau fédéral, puis à la Commission communautaire française, avec des dossiers et parfois des examens différents. Une procédure unique négociée avec le niveau fédéral mettrait fin à ce parcours du combattant. Pour des milliers de familles ce serait plus qu'une simplification administrative ; ce serait moins de stress, moins d'incertitudes et davantage de temps et d'énergie à consacrer à ce qui compte vraiment.

J'aimerais dire un mot sur les ETA qui, pour des milliers de Bruxellois en situation de handicap, représentent une étape cruciale sur le chemin de l'autonomie et de l'inclusion professionnelle. Elles leur permettent de travailler, de gagner leur vie, de développer leurs compétences et de trouver leur vraie place au sein de la société. Le secteur traverse une période difficile, comme ses travailleurs l'ont dit cet été. Notre priorité est claire : sécuriser les emplois existants, puis créer de nouvelles places en mettant en œuvre les recommandations du réseau CIRIEC. Les administrations bruxelloises peuvent montrer l'exemple en confiant davantage de missions aux ETA.

Le quatrième levier que je souhaite aborder est le social-santé. Chaque service ambulatoire, chaque centre de santé mentale et chaque association de proximité comptent des professionnels qui accompagnent les Bruxelloises et les Bruxellois, parfois dans des situations particulièrement difficiles. Je pense notamment aux acteurs de terrain face à la consommation de drogues, qui connaît une évolution rapide en raison de l'arrivée de nouveaux produits, de la polyconsommation ou encore du détournement de médicaments. Comme vous l'avez annoncé, ce secteur doit être consolidé par une politique de prévention et d'accompagnement clairement définie.

Vous l'avez souligné, les besoins en santé mentale s'intensifient, particulièrement chez les jeunes. Notre jeunesse est aujourd'hui très fragilisée psychologiquement, et le malaise qui s'exprime dans les rues s'exprime aussi plus silencieusement dans les salles d'attente. Nos centres de santé mentale sont une belle offre, trop peu connue, qui rend des soins de première ligne accessibles. Il faut davantage la

faire connaître. Mon groupe salue par ailleurs le lancement des travaux du futur plan bruxellois de prévention contre le suicide.

Enfin, nous saluons l'objectivation des subsides pluriannuels en promotion de la santé, qui permet de garantir que chaque moyen répond à un besoin réel.

Chers collègues, le cinquième levier au cœur de notre fil rouge est l'égalité des chances. Aucune discrimination n'a sa place dans la Région bruxelloise. En février, vous avez déclaré que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme… bref, la haine de l'autre sous toutes ses formes n'avait sa place nulle part, et certainement pas à Bruxelles.

Vous avez rappelé le chiffre glaçant établi par equal.brussels : plus d'une femme sur deux subit au moins une forme de violence de la part d'un partenaire. Cela nous concerne tous, et nous ne pouvons pas le perdre de vue : autour de nous, au sein de ce Parlement et partout ailleurs, trop de femmes en sont ou en ont été victimes. Cet été, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, la Commission communautaire française a adopté le quatrième plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Celui-ci marque des avancées importantes. Ainsi, les enfants exposés aux violences intrafamiliales sont, enfin, reconnus comme des victimes à part entière.

La lutte contre les cyberviolences doit également être renforcée, de même que la responsabilité et la prise en charge des auteurs. Il n'est pas normal que toute notre politique d'action se concentre uniquement sur les victimes, sans jamais – ou trop peu – se pencher sur les auteurs de violences. La prise en charge des auteurs suffisamment à temps pour prévenir la récidive et l'accompagnement durable des victimes sont des mesures concrètes qui peuvent protéger de nombreuses vies.

Cependant, un plan n'a de valeur que s'il est mis en œuvre. À cet égard, la Commission communautaire française soutient une quinzaine de mesures. Pour chacune, nous attendons qu'un calendrier, des moyens définis et un rapport annuel soient présentés devant cette assemblée. Les victimes n'attendent pas seulement des intentions, mais exigent des réponses et une protection.

Il y a un sujet dont nous nous emparons encore trop peu en politique : les violences sexuelles faites aux enfants, et en particulier l'inceste. Près d'un Belge sur dix dit en avoir été victime. Les chiffres sont similaires en France, ce qui signifie en moyenne au moins deux enfants par classe. Lorsqu'un enfant trouve le courage de parler, dans près de la moitié des cas, il n'est ni protégé ni pris en charge comme il devrait l'être. L'inceste appelle une réponse spécifique, courageuse et surtout coordonnée entre tous les niveaux de pouvoir. Une conférence interministérielle doit d'ailleurs se tenir à ce sujet.

Quant à la culture, Monsieur le ministre-président, je vous cite : « Quand la culture avance, les extrêmes reculent. » À Bruxelles, dans un environnement linguistique particulièrement diversifié, faire vivre, transmettre et promouvoir le français est la raison même de notre institution.

Agir ainsi est aussi donner à chaque jeune les mots pour s'exprimer, y compris pour protester. Fabrice Luchini n'invite-t-il pas les politiques à réfléchir en priorité à cette force que constitue la langue française qui nous fonde, qui nous soude ? Pour les libéraux, l'accompagnement scolaire et l'apprentissage du français sont des priorités. Au moins 10 % des adultes bruxellois sont concernés par l'analphabétisme et 18 % des Bruxelloises et des Bruxellois de 25 à 64 ans n'ont aucun diplôme ou seulement celui de l'enseignement primaire. C'est deux fois plus qu'en Wallonie ou en Flandre. La maîtrise du français est la première clé de réussite scolaire, de l'emploi et, bien entendu, in fine, de la pleine citoyenneté.

Monsieur le ministre-président, vous avez conclu votre déclaration de politique générale de la sorte : « Le fil qui relie ces politiques, c'est l'émancipation. » Pour les libéraux, il n'y a pas plus beau mot : l'émancipation, c'est donner à chacun les moyens de choisir et de réussir sa vie.

Je passe la parole à ma collègue Mme Barzin, qui abordera pour le groupe MR le sujet de la cohésion sociale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et PS)

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je souhaite approfondir l'enjeu de la cohésion sociale. Je salue, Monsieur le ministre-président, la priorité que vous y avez accordée, hier, dans votre déclaration de politique générale (DPG). Vous avez souligné l'importance des politiques de cohésion sociale pour œuvrer au bien-être des habitants et aux liens qui font société. Face au repli sur soi, à la polarisation et au rejet, au racisme, à l'antisémitisme et aux discriminations, réaffirmer le vivre-ensemble pour l'ensemble de la population et pour la jeunesse est un engagement essentiel.

À mon tour, je voudrais insister sur l'importance de faire de la jeunesse un public cible prioritaire dans ce cadre. Nous connaissons les difficultés multifactorielles vécues dans les quartiers fragilisés, et le soutien qui doit être optimisé en faveur de l'émancipation de chacune et de chacun. C'est pourquoi faire de l'accrochage scolaire une cause régionale est un objectif fondamental. Outre l'accompagnement scolaire, il faut, en effet, aller vers ceux qui restent aujourd'hui en dehors des réseaux d'accompagnement et qui risquent de s'éloigner davantage de l'école.

À l'instar d'autres grandes métropoles, Bruxelles voit un certain nombre de jeunes mal, voire très mal, tourner. Les narcotrafiquants embrigadent des mineurs, parfois très jeunes, pour en faire des outils criminels. Ils saccagent leur enfance et les rendent également auteurs d'infractions pouvant être d'une extrême gravité.

Si le droit de manifester doit permettre aux jeunes qui le veulent d'exprimer leur opinion, les violences et débordements que Bruxelles a subis, les casses d'équipements publics ou privés, de commerces, lors des derniers grands rassemblements, sont totalement inacceptables. À nouveau, ces graves dégradations n'ont pas eu lieu que chez nous – je pense à Paris, notamment – et certains casseurs sont venus d'ailleurs. Toutefois, de jeunes Bruxellois ont commis des violences de grande ampleur.

Parce que le décrochage scolaire est un facteur de risque pour le passage à des actes délictueux – comme le souligne notamment le rapport de la commission d'enquête du Sénat français sur la délinquance des mineurs en 2002 –, je vous soutiens dans votre volonté d'élargir le champ des politiques d'accompagnement scolaire afin de toucher celles et ceux qui risquent de s'éloigner davantage de l'école. À l'occasion de cette DPG, je vous demande de recentrer la question sur cet objectif essentiel. Pour ce faire, vous avez, entre vos mains, des compétences à la fois de la Commission communautaire française et de la Région.

Vous avez mentionné les évaluations en cours par les services de cohésion sociale, notamment les diagnostics locaux menés dans les différentes communes. Les associations agréées en soutien et accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté pour le quinquennat 2024-2028 sont engagées dans une évaluation à mi-parcours de leur plan d'action. Il s'agit là d'un instrument précieux pour orienter ou mieux cibler les politiques, d'autant plus dans notre contexte budgétaire contraint.

Monsieur le ministre-président, quand ces évaluations seront-elles disponibles ? Seriez-vous déjà en mesure d'illustrer les objectifs que vous souhaitez assigner plus particulièrement à certains opérateurs en matière d'accompagnement scolaire, ou les programmes plus spécifiques que vous voudriez voir mis en œuvre ?

La jeunesse représente le Bruxelles de demain, et nous devons, comme vous l'avez indiqué, ouvrir le champ de tous les possibles à chaque jeune femme et chaque jeune homme bruxellois. S'accrocher à l'école, c'est s'accrocher à un avenir, c'est trouver sa place dans une société de droits et de devoirs, c'est devenir un citoyen libre et responsable. Nous serons à vos côtés, Monsieur le ministre-président, en vue d'obtenir des résultats à la hauteur de cet enjeu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et PS)

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Monsieur le ministre-président, Mesdames les ministres, je déplore que tous les ministres ne soient pas présents. Il me semble que, lors de la déclaration de politique générale, qu'elle soit régionale ou communautaire, la présence de l'ensemble des ministres devrait être requise. C'est la moindre des choses au vu de l'importance de l'événement.

(Remarque de M. Ahmed Laaouej, ministre-président)

S'ils sont présents dans les murs du Parlement, leur absence au sein de cet hémicycle est encore plus regrettable.

Monsieur le ministre-président, votre déclaration de politique générale ressemble étrangement à la précédente : un catalogue de bonnes intentions sans vision, sans orientation, sans trajectoire budgétaire fiable ni, surtout, tenable.

Lors de la formation du Gouvernement le 14 février dernier, à l'issue de plus de 600 jours de crise, nous étions avant tout soulagés d'avoir enfin un Gouvernement et même enclins à nous montrer moins exigeants à l'égard des membres du Collège. Mais, aujourd'hui, plus de six mois après l'accord de la Saint-Valentin, êtes-vous encore en lune de miel, Monsieur le ministre-président ? Êtes-vous encore dans le déni ? On sait que l'amour rend parfois aveugle. Êtes-vous encore dans l'euphorie des premiers jours de la constitution de ce Collège ? Six mois plus tard, il est temps de revenir à la réalité.

En effet, c'est une chose d'entendre les collègues, çà et là, rappeler les urgences sociétales et nous dire que la société a été marquée par une série de bouleversements et de crises successives, dont nous ne sommes d'ailleurs pas sortis. Cependant, nous attendons de la Commission communautaire française – qui n'est pas sur une petite île déserte – qu'elle nous propose des politiques ambitieuses. Pour cela, il faut la défendre auprès d'autres niveaux de pouvoir, à commencer par la Région où vous siégez également en tant que ministre.

Comme d'autres collègues, j'ai relevé un fil conducteur dans votre déclaration de politique générale : l'émancipation. C'est un thème que l'on peut saluer, même si je m'interroge sur la manière dont vous comptez le concrétiser. Qu'allez-vous répondre aux familles qui cherchent toujours une place en centre d'accueil ou en crèche ? Comment pouvez-vous parler d'émancipation à une personne qui cherche désespérément une place pour son enfant en situation de handicap ? La situation est trop grave pour que l'émancipation reste le fil conducteur de votre déclaration de politique générale sans réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain. En tout cas, nous avons beaucoup de mal à vous croire.

Vous affirmez vouloir stabiliser et préserver les moyens de la Commission communautaire française, mais aucun tableau budgétaire ne nous a encore été communiqué pour étayer ces affirmations. Vous nous répondrez sans doute que ces documents nous seront transmis prochainement, mais, à ce stade, nous ne disposons d'aucun élément concret permettant de vérifier vos engagements.

Vous dites vouloir atteindre l'équilibre en 2029, mais sans présenter de trajectoire claire, tout en affirmant vouloir maintenir les moyens. Je ne comprends pas comment vous allez y parvenir à la Commission communautaire française, où nous n'avons pas de recettes propres et dépendons des moyens des autres niveaux de pouvoir : le niveau fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale. Si vous avez une baguette magique, dites-nous comment vous faites !

Connaissant les contraintes, les moyens limités et les difficultés, surtout pour les matières personnalisables de la Commission communautaire française, liées à la santé, au social, à la culture, à l'émancipation et à la formation professionnelle, nous ne pouvons croire qu'il n'y aura pas de politique d'austérité. C'est impensable. Je vous pose donc la question de manière générale, avant d'aborder les matières plus précisément.

Vous le savez, gouverner, c'est prévoir. Je m'interroge, Monsieur le ministre-président, sur la manière dont vous allez amortir tous les chocs et les difficultés que nous rencontrons à Bruxelles.

La société a changé. Aujourd'hui, une population très jeune, cultivée et conscientisée, s'approprie les débats de société, ce qui devrait nous réjouir.

J'ai été stupéfaite d'entendre mes collègues du MR plaider la cause de la jeunesse, que ce parti participe à réprimer, soit par des violences institutionnelles qu'ils omettent de dénoncer, soit en optant, à d'autres niveaux de pouvoir, pour des moyens budgétaires qui réduisent ce qui est nécessaire de préserver pour la jeunesse. Je ne comprends donc pas comment le ministre-président de la Commission communautaire française pourra œuvrer avec des collègues qui, à d'autres niveaux de pouvoir, participent au démantèlement de notre société et de nos politiques en matière sociale et de santé.

Monsieur le ministre-président, en ce qui concerne la cohésion sociale, vous rappelez l'existence de 230 associations qui fournissent un travail remarquable, qui créent du lien et qui préviennent l'isolement. Vous mentionnez également un appel à projets visant à renforcer

l'accrochage scolaire. Vous ne précisez pas la teneur de cet appel à projets, la manière dont ces diagnostics se traduiront en décisions concrètes, les moyens qui seront mobilisés ni la manière dont la continuité des actions sera garantie.

Nous pouvons saluer l'appel à projets, qui s'inscrira dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, ou pas, car vous ne l'avez pas mentionné. Expliquez-nous concrètement ce qu'il en est, car la plupart des 200 associations du secteur de la cohésion sociale fonctionnent sur la base d'une enveloppe fermée. Depuis plusieurs années, elles manquent de moyens alors que les besoins et les demandes augmentent. J'ignore comment vous parviendrez à apporter une solution.

Hier, vous nous avez également rappelé l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination. À cet effet, il faut commencer par reconnaître toutes les formes de racisme, sans distinction aucune, à savoir l'antisémitisme, certes, mais également l'islamophobie. Certains collègues ont du mal à prononcer ce terme. Si vous souhaitez être fiables et crédibles, vous devez vous battre de la même manière contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie, contre l'afrophobie et contre la romanophobie. Dites-le une bonne fois pour toutes !

(Colloques)

(Remarques de Mme Clémentine Barzin et de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, députés)

Il vous est tellement compliqué de le dire !

Monsieur le ministre-président, vous-même ne l'avez pas mentionné, et je le déplore, car votre parole devrait, en principe, englober la lutte contre toutes les formes de racisme.

Vous rappelez que personne ne devrait être empêché de participer à la vie collective en raison de son origine, de son genre, de son âge, de son handicap ou de son orientation sexuelle. Très bien, nous vous suivons. Mais j'ajouterais également « en raison de ses convictions religieuses ou philosophiques ». N'ayez pas peur des mots ! Soyez fiables, englobez toutes les formes de discrimination et toutes les formes de racisme !

Il est regrettable que la caméra n'enregistre pas les images des bancs, afin que le public puisse prendre conscience du manque de respect de certains collègues, qui font des gestes méprisants et insultants.

Monsieur le ministre-président, quelles priorités concrètes vous fixez-vous en matière de politique d'égalité et d'inclusion ? Comment les associations de terrain seront-elles soutenues de façon durable ? Cela vous fait rire ? Je vous regarde dans les yeux quand je vous parle, Monsieur le ministre-président, et il est désolant de voir que, pendant ce temps-là, vous riez avec votre collègue de droite !

En matière d'action sociale et de santé, il est impératif de soutenir toutes les premières lignes avant qu'elles ne craquent, car certaines sont déjà littéralement à bout. Monsieur le ministre-président, vous annoncez vouloir renforcer les services qui constituent le premier rempart contre la pauvreté, à savoir la médiation de dettes et l'accompagnement des publics fragilisés. Comment allez-vous atteindre cet objectif avec des enveloppes soit fermées, soit maintenues, alors que les besoins sont de plus en plus criants ?

Pour ce qui concerne les assuétudes, vous n'avez absolument rien évoqué dans votre déclaration de politique générale. Bien qu'il s'agisse également d'une matière régionale, et au vu de la situation que nous connaissons tous et toutes, ainsi que de la lutte acharnée contre le narcotrafic, vous préférez manifestement allouer des moyens à la désignation d'un commissaire aux drogues, alors que tous les experts s'accordent à dire que cette mesure est inutile et que l'argent sera gaspillé. Cette enveloppe aurait pu servir aux politiques sociales ici, en Commission communautaire française.

(Applaudissements de Mme Zakia Khattabi, députée)

Je m'adresse à vous, mais la tâche ne vous incombe pas seulement à vous, Monsieur le ministre-président. Elle incombe à tous les membres du collège. Il s'agit de choix politiques. Je connais la situation budgétaire de la Région, je sais qu'elle est difficile.

Mais choisir, c'est renoncer. Vous avez renoncé à mettre beaucoup plus de moyens dans les politiques sociales et de santé. Adoptez alors un langage de vérité et dites-nous que la situation est difficile, que les enveloppes seront néanmoins maintenues, mais que vous ne vous montrerez pas ambitieux et que vous ne vous battrez pas pour la Commission communautaire française. Annoncez-le surtout au secteur de la cohésion sociale, aux acteurs subventionnés par la Commission communautaire française et à l'administration elle-même, qui a déjà subi certaines économies.

Je voudrais d'ailleurs saluer le travail effectué par les membres de cette administration et rendre hommage à tous les acteurs de terrain, qui, bien qu'épuisés, œuvrent dans des conditions difficiles, alors que les services sont déjà saturés. Aujourd'hui, la Commission communautaire française tente de se donner bonne conscience en leur annonçant le maintien des moyens et sa volonté de les émanciper.

Concernant les assuétudes, la Commission communautaire française dispose de compétences en matière d'accompagnement des personnes dans le cadre des services ambulatoires spécialisés. Or il n'y a rien à ce sujet ! Il n'y a rien non plus sur les personnes détenues qui devraient bénéficier d'actions de prévention et de promotion de la santé. La Commission communautaire française est pourtant compétente dans ces matières. Nos prisons sont remplies de personnes qui ne devraient pas s'y trouver, mais qui y sont par absence d'autres solutions. On sait bien que la prison ne permet pas toujours la réinsertion des personnes, parce que ce n'est pas le lieu adéquat pour elles. La Commission communautaire française pourrait leur assurer un accompagnement digne, surtout en matière de santé. Pourtant, rien n'est dit à ce sujet dans votre déclaration de politique générale.

L'accès aux soins de santé est un enjeu important pour Ecolo. Vous avez évoqué les maisons médicales. Nous savons le rôle qu'elles jouent et les besoins qu'elles réitèrent sans cesse. Monsieur le ministre-président, ma question à ce sujet est claire. Vous voulez mener un travail d'objectivation des subsides pluriannuels, mais nous n'avons aucune idée des critères qui seront définis. Tiendront-ils compte de la

réalité du terrain, de la qualité du travail, des besoins des publics et des particularités territoriales ? Les associations seront-elles associées à ce processus d'évaluation ? Elles aimeraient prendre part aux décisions et aux choix qui seront opérés, car elles connaissent la situation financière de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire française, et sont proches des publics qu'elles accompagnent. Elles sont dès lors les mieux placées pour définir les choix à faire.

Comme nous tous, les associations attendent cependant les tableaux budgétaires. Elles sont inquiètes et se demandent à quelle sauce elles seront mangées. Telle est leur réalité !

Que dire de la santé mentale ? Votre déclaration de politique générale évoque le futur plan de prévention du suicide. C'est bien, mais reste insuffisant. La détresse psychologique des jeunes, l'éco-anxiété, l'épuisement professionnel et les effets de la précarité exigent une politique plus large de prévention et d'accompagnement accessible, ainsi qu'un soutien aux professionnels pour réduire les délais d'attente. Car, aujourd'hui, ces délais sont anormalement longs. Il n'est pas normal qu'un jeune en détresse psychologique doive attendre des mois pour bénéficier ne fût-ce que d'un premier accueil.

Je tiens également à aborder la question du numérique, que vous n'avez pas évoquée, Monsieur le ministre-président. Dans une société dont la numérisation est croissante, où les téléphones mobiles et les ordinateurs portables sont omniprésents, je peine à comprendre pourquoi rien n'est dit dans votre déclaration sur l'accès au numérique, et surtout sur le maintien des guichets physiques. Pourtant, nous vous avons récemment interpellé sur les inégalités numériques et le rapport d'Unia. Comment comptez-vous garantir l'accès effectif de chacune et chacun aux droits si le contact humain avec les services publics devient l'exception plutôt qu'une possibilité réelle ?

Une autre politique sur laquelle je tiens à vous interroger est celle de la petite enfance. Vous évoquez la rénovation des crèches, mais cette mesure ne suffit pas. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les décisions budgétaires inquiètent les secteurs : absence d'indexation des subventions, évolution des normes d'encadrement, nouvelles contraintes pour les opérateurs, etc. Bruxelles est trop souvent absente des analyses et des réponses politiques, alors que les familles y rencontrent des difficultés spécifiques. À cet égard, je rappelle que près d'un enfant bruxellois sur trois grandit dans la pauvreté. Une place en crèche n'est pas une faveur ; c'est une condition de l'égalité des chances, du développement et, bien souvent, du maintien des parents dans l'emploi.

La poursuite de la création des places et de la rénovation des crèches est positive, Monsieur le ministre-président, mais vous reconnaissez vous-même que l'infrastructure ne suffit pas sans le financement du fonctionnement et du personnel.

Que demandez-vous à la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet ?

C'est une bonne chose que les députés du groupe PS – dont M. Casier – défendent corps et âme les intérêts des Bruxellois, des élèves et des enseignants à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, dans la présente Assemblée, nous ne vous entendons pas beaucoup ; vous êtes un peu plus timides. C'est compliqué de siéger aux côtés d'autres partis de la majorité, cela crée une schizophrénie.

(Rumeurs et remarques de M. Martin Casier, député)

J'ai beaucoup d'empathie pour vous, Monsieur Casier, et j'admire le travail que vous faites en parallèle.

Concernant les violences faites aux femmes, Monsieur le ministre-président, vous rappelez un constat glaçant : plus d'une femme sur deux a subi au cours de sa vie une forme de violence de la part d'un partenaire, selon l'enquête d'equal.brussels. Pour affronter ce fléau, vous annoncez un nouveau plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous ne pouvons que vous soutenir, mais, plus qu'un plan, nous voulons des actions et surtout des financements fiables et suffisants.

La santé des femmes est un autre angle mort que j'ai relevé dans votre déclaration de politique générale. Nous en avons beaucoup parlé dans le cadre de textes déposés par des collègues de tous partis confondus sur l'endométriose, les violences gynécologiques et obstétricales, la santé après l'accouchement, et j'en passe. Le futur Plan de promotion de la santé devrait intégrer pleinement ces enjeux, améliorer la prévention et tenir compte des inégalités.

La même exigence s'applique à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Sa généralisation a été actée lors de la précédente législature, ce qui constitue une avancée. Cependant, quelques animations au cours d'une scolarité ne suffisent pas non plus à généraliser l'EVRAS, qui est une politique importante au vu des réalités.

Concernant le handicap et les aidants proches, je voudrais savoir combien de personnes trouvent réellement une solution concrète à leurs besoins. Selon le secteur du handicap, elles sont très peu nombreuses. Pour ne pas trop m'étendre sur ce chapitre, je m'associe aux questions formulées par M. Obolensky. En effet, on ne trouve pas un mot dans la déclaration au sujet des ETA, alors qu'elles reçoivent un budget important de la Commission communautaire française. Il est compliqué de comprendre vos choix budgétaires.

Les moyens importants couvrent-ils l'ensemble de la politique, ou le fait de ne pas nommer les ETA dans la déclaration trahit-il déjà un choix ?

Vous annoncez de nouvelles places, la création du centre Tisser en 2027 et le renforcement des réponses aux urgences. Or, selon la réponse à une récente question parlementaire, plus de 500 adultes étaient en attente d'une place, tandis que plus de 75 nouvelles places seront créées dans le cadre de plusieurs projets.

Monsieur le ministre-président, combien de places seront effectivement ouvertes en 2027 ? Combien seront destinées à l'accueil de jour, à l'hébergement permanent, au répit ? Et surtout, quels seront les délais d'accès ?

C'est bien de mobiliser le Parlement pour un colloque sur les aidants proches, mais qu'en est-il concrètement ? Je salue cette initiative de ma collègue de la majorité, qui détient davantage de leviers que l'opposition, et je compte donc sur elle pour interpeller son ministre afin que l'on dépasse le stade des vœux pieux.

Par ailleurs, la conversion des places inoccupées peut être pertinente, à condition qu'elles soient adaptées aux besoins. En effet, une personne en situation de polyhandicap, de grande dépendance, nécessite des locaux et des moyens appropriés.

Sur le transport scolaire, j'avais les mêmes questions que mon collègue, et je m'associe à lui.

Concernant l'enseignement, je ne vais pas vous faire l'état des politiques désastreuses d'austérité qui suppriment en Fédération Wallonie-Bruxelles des besoins essentiels, et qui auront des répercussions en Commission communautaire française. Comment allez-vous renforcer les liens entre l'école, la cohésion sociale et les dispositifs d'accrochage scolaire, pour que les élèves les plus fragilisés ne soient pas ceux qui fassent les frais de ces politiques ?

Comment la rentrée s'est-elle déroulée dans les écoles de la Commission communautaire française ? Comment les équipes ont-elles vécu les décisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? C'est bien de les dénoncer à ce niveau-là, mais vous disposez d'un levier à la Commission communautaire française pour limiter la casse.

Je reconnais que la culture contribue à l'émancipation. Il faut en effet maintenir les moyens et soutenir les initiatives originales et singulières. Je pense, notamment, au programme « La culture a de la classe », ou aux cafés-théâtres comme L'Os à Moelle à Schaerbeek, dont je suis habitante, et dont le soutien repose uniquement sur la Commission communautaire française. Cette même exigence s'applique au sport.

Je terminerai par le secteur non marchand. Celui-ci appelle à une très forte mobilisation le 10 décembre prochain, et j'espère que nous répondrons présents. Vous dites que vous concrétiserez enfin l'accord du secteur non marchand. Or, une série de demandes ont déjà été formulées lors de la précédente législature, et vos prédécesseurs ont fait le travail. Nous avons donc du mal à comprendre pourquoi que ce secteur doit attendre jusqu'en 2028 pour voir ses moyens financiers renforcés. C'est pourquoi nous vous demandons des précisions sur les mesures qui restent à concrétiser, leur calendrier et les moyens effectivement mobilisés.

Je ne reviendrai pas sur les nombreuses difficultés que rencontrent ce secteur qui fait vivre Bruxelles. Le Gouvernement régional a aussi décidé de limiter certaines enveloppes budgétaires, ce qui a un impact, notamment sur les postes d'agents contractuels subventionnés. Certains nous diront que ceux-ci ont été préservés, alors que, très récemment, il y a eu un appel à récupérer des avances datant de plus de 30 ans, ce qui affecte la trésorerie de certaines ASBL du secteur non marchand.

En outre, il n'y a pas un mot sur la transition écologique ! Pourtant, notre société doit impérativement tenir compte des urgences climatiques – nous l'avons encore constaté l'été dernier. Cette absence de vision se retrouve également dans la formation professionnelle. Vous voulez former 20.000 chercheurs d'emploi par an et contribuer à atteindre un taux d'emploi de 70 %, tout en diminuant les moyens. En Région bruxelloise, 75 millions d'euros d'économies seront réalisés dans les politiques d'emploi d'ici 2029. Comment le taux d'emploi visé sera-t-il atteint ?

Les moyens pour la formation professionnelle ont déjà été réduits dans les budgets précédents de la Commission communautaire française. Dites la vérité aux gens ! Dites-leur que vous ferez avec les moyens du bord, avec une enveloppe réduite en matière de formation professionnelle. Et il n'y a aucune volonté d'investir dans les métiers de la transition écologique. Pourtant, une étude de view.brussels de 2024 recense environ 60.000 emplois verts à Bruxelles et définit 200 métiers en développement. Il est regrettable que vous ne saisissiez pas l'enjeu des urgences climatiques et sociales actuelles pour réorienter certaines formations vers les métiers d'avenir.

Pour conclure, Monsieur le ministre-président, nous reconnaissons que vous maintenez les enveloppes allouées à diverses politiques sociales et de santé, mais il nous est difficile de croire en vos bonnes intentions, même si elles sont sincères. Dites-nous simplement comment vous allez faire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo et DéFI)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Pour éviter tout malentendu, j'aimerais simplement préciser que l'absence du ministre M. Boris Dilliès est due au fait qu'il a été retenu au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'est pas en vacances.

Mme Leila Agic (PS).- Hier, le ministre-président Ahmed Laaouej nous a présenté les priorités du Collège pour l'année à venir. Je tiens d'abord à le remercier ainsi que le Collège pour le cap qu'ils ont fixé : préserver, stabiliser et ne laisser personne de côté.

Statbel nous a rappelé cette semaine que près de deux millions de personnes risquent de basculer dans la pauvreté ou l'exclusion sociale en Belgique. Avec l'augmentation du coût de la vie et des difficultés pour se loger, se soigner et étudier, vivre dignement devient de plus en plus un privilège.

Les missions de la Commission communautaire française sont vitales. Celle-ci est la garante de l'émancipation par la formation, le bouclier social pour les plus fragiles et le moteur de notre rayonnement culturel et sportif.

Comme l'a souligné le ministre-président, notre ambition est de faire de Bruxelles une société épanouissante, solidaire et bienveillante. Nous ne gérons pas des dossiers, nous portons aussi des destins.

Face à un monde en mutation, le Collège choisit de répondre avec pragmatisme et responsabilité, en plaçant le soutien aux personnes fragilisées comme une responsabilité fondamentale. Dans une ville aussi cosmopolite que Bruxelles, la cohésion sociale est le ciment qui lie nos quartiers et prévient la fracture sociale. Dans cette ville, le Parti socialiste combat quotidiennement toutes les formes de racisme – l'islamophobie, l'antisémitisme, l'afrophobie, l'asiaphobie, etc. – ainsi que toutes les autres formes de discrimination.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

À travers cette déclaration, vous soulignez d'ailleurs que chaque citoyen doit trouver sa place par l'éducation et par l'inclusion. Pour nous, socialistes, la cohésion sociale est le garant d'une société apaisée où la solidarité l'emporte sur l'individualisme.

Je ne vais pas dresser ici la liste de tous les dispositifs existants en la matière. Je voudrais plutôt partir du vécu des Bruxellois.

Je pense à ce monsieur de 84 ans, qui veut rester chez lui, dans son quartier, avec ses habitudes et ses voisins. Je pense aussi à sa fille, qui jongle entre son travail, ses enfants et son père.

Je pense à toutes ces femmes qui souffrent, parfois depuis des années, et à qui on a simplement répondu « c'est normal ». Je pense à toutes celles dont les symptômes n'ont

jamais été reconnus parce qu'ils ne ressemblent pas à ceux des hommes. Je pense à cette maman qui se lève à 6 heures du matin pour préparer son petit garçon en situation de handicap. Je pense aussi à ce jeune d'un athénée bruxellois qui se demande s'il pourra aller au bout de ses études supérieures.

Ces personnes ne connaissent pas forcément le mot Commission communautaire française, mais elles savent très bien ce qu'elle fait pour elles. La Commission communautaire française, on ne la connaît pas toujours par son nom, mais on la connaît par ses actions : l'aide à domicile qui passe chez votre grand-mère, la maison médicale où l'on vous soigne même quand vous n'avez pas les moyens, le bus qui amène votre enfant à l'école. La Commission communautaire française n'est pas une institution lointaine, c'est du concret, c'est du quotidien. C'est dans ce concret-là que je souhaite m'inscrire ce matin.

Je reviens d'abord à ce monsieur de 84 ans, à nos aînés. Nous avons tous dans nos familles une grand-mère, un grand-père, un parent qui devient plus fragile, qui a besoin d'aide pour faire ses courses, sa toilette, pour ne pas oublier ses médicaments, et qui n'a qu'un seul souhait : rester chez lui le plus longtemps possible. L'ambition, à Bruxelles, est de permettre aux aînés de conserver la maîtrise de leur quotidien, et le groupe PS la partage pleinement. Cela signifie des aides familiales en nombre suffisant et du temps pour le lien humain, et pas seulement pour les tâches.

Vieillir chez soi n'est pas un luxe, c'est un droit ; et ce droit ne doit pas dépendre de l'épaisseur de votre portefeuille ou du nombre d'enfants qui peuvent arrêter de travailler pour s'occuper de vous. Car, derrière chaque aîné accompagné, il y a souvent un aidant proche : une fille, un fils, un conjoint, un voisin. Aider nos aînés, c'est donc aussi aider celles et ceux qui les entourent. C'est leur permettre de souffler, les soutenir, les reconnaître.

Le renforcement du soutien aux aidants proches annoncé par le Collège est une très bonne nouvelle. Mon groupe a soutenu et continue de soutenir ces héros du quotidien, souvent invisibles, mais indispensables dans nos sociétés. Par le biais de résolutions et de colloques, ils portent leur voix et demandent plus de reconnaissance, de soutien et de protection.

Ces actions se traduisent par une véritable priorité : reconnaître à leur juste valeur l'engagement immense qu'ils consacrent à leurs proches fragilisés. Nous espérons d'ailleurs que le Gouvernement fédéral tiendra enfin ses promesses en leur offrant un véritable statut, plus juste et plus protecteur. Ce serait un acte de justice et de respect pour toutes celles et ceux qui, chaque jour, donnent tant sans jamais rien demander en retour.

J'en viens ensuite à la santé. Je veux d'abord dire une chose simple : à Bruxelles, personne ne devrait renoncer à se soigner par manque de moyens. C'est tout le sens de la première ligne que soutient la Commission communautaire française : les maisons médicales où l'on est soigné près de chez soi par une équipe que l'on connaît, les services de santé mentale de plus en plus sollicités, le secteur des assuétudes confronté à des besoins toujours plus lourds et qui doit être consolidé et la promotion de la santé qui fera l'objet d'un nouveau plan, car la meilleure façon de soigner est encore de prévenir. Le groupe PS soutient pleinement ces choix.

Je veux aussi insister sur la santé des femmes, dont on parle encore trop peu. Je pense à toutes ces femmes dont les symptômes n'ont jamais été entendus. Pendant très longtemps, la médecine a été pensée par des hommes à partir des corps des hommes. Les études cliniques ont été menées principalement sur des hommes, les médicaments ont été dosés sur des hommes et les symptômes que l'on apprend dans les manuels sont souvent aussi ceux des hommes. Tout ce qui ne rentrait pas dans ce modèle a été sous-estimé, minimisé, renvoyé à la tête ou aux hormones.

Des études récentes démontrent que les conséquences sont très concrètes. Une femme qui subit un infarctus ne ressent pas toujours la fameuse douleur dans la poitrine, mais bien des nausées, une grande fatigue, une douleur dans le dos ou dans la mâchoire. Comme ces signes ne correspondent pas au modèle masculin, les infarctus des femmes passent trop souvent inaperçus ou sont pris en charge trop tard. Il en va de même pour l'endométriose et les troubles de l'attention et de l'autisme, longtemps sous-diagnostiqués chez les filles, et pour la ménopause, qui demeure un tabou, y compris au travail.

Combien de femmes ont entendu qu'il était normal d'avoir mal, que cette douleur était dans leur tête, qu'il s'agissait simplement d'un signe de stress ? Non, il n'est pas normal d'avoir mal ! Quand la médecine se concentre uniquement sur le corps des hommes, les femmes en paient le prix. Leurs symptômes doivent être écoutés, diagnostiqués et soignés. De plus, ces inégalités se cumulent. L'accès aux soins est encore plus difficile pour les mamans solos, les femmes en situation de précarité ou de handicap, ou victimes de violences.

C'est pourquoi le groupe PS demande que l'axe consacré au genre du Plan social-santé intégré devienne une priorité et s'accompagne d'objectifs, de moyens et d'indicateurs. Nous savons que nous pourrons compter sur vous à cet égard, Madame la ministre.

Comme le ministre-président l'a rappelé, selon equal.brussels, plus d'une femme sur deux a subi au moins une forme de violence de la part d'un partenaire au cours de sa vie. L'adoption en juillet du quatrième Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, et particulièrement en ce qui concerne le pack « Nouveau départ », constitue une étape importante à Bruxelles. La santé des femmes doit en être un prolongement naturel.

Puisque nous parlons d'égalité, je tiens également à saluer la pérennisation de l'appel à projets « Sport au féminin », parce que les terrains, les salles de sport et l'espace public appartiennent aussi à nos filles.

J'en viens maintenant à cette maman. Depuis cette année, quelque chose a changé pour elle. Grâce à la nouvelle application informatique Suivo, elle recevra désormais une notification en temps réel quand le bus de son enfant est en retard ou annulé. Ce mécanisme nouveau devra certes être évalué et amélioré, comme toujours, mais l'objectif est qu'elle n'attende plus dehors, sans savoir. Pour elle, ce n'est pas un gadget, mais enfin moins de charge mentale.

Après le transport, ce que les proches attendent aussi, ce sont des places. C'est pourquoi le groupe PS salue le futur centre Tisser à Anderlecht, qui accueillera des personnes polyhandicapées de grande dépendance, ainsi que les

30 places à la Coupole bruxelloise de l'autisme à Jette. Il reste effectivement tant à faire pour ce secteur, qui en a ô combien besoin.

Un mot aussi sur les entreprises de travail adapté, qui sont des modèles de résilience. Pour nous, socialistes, le travail adapté est une composante essentielle de la dignité.

Je pense également aux travailleuses et aux travailleurs du secteur non marchand. Ce sont eux qui tiennent Bruxelles debout : les aides familiales, les éducatrices et éducateurs, les travailleurs sociaux, les infirmières, les maisons médicales et les puéricultrices. Ce sont des métiers très largement féminisés et trop souvent sous-payés. Prendre soin de la population, c'est aussi prendre soin de celles et ceux qui l'accompagnent. Le groupe PS soutient donc pleinement la mise en œuvre des accords du secteur non marchand et la perspective d'un nouvel accord, avec une enveloppe renforcée à partir de 2028.

Je pense évidemment aussi aux jeunes parents. Cette semaine, j'ai d'ailleurs porté en commission un texte pour soutenir la parentalité, notamment autour de la période de la grossesse. Nous savons à quel point, durant cette période, la recherche d'une solution de garde reste un défi. La Commission communautaire française continue à financer de nouvelles places et la rénovation de nos crèches. Cependant, soyons francs : une crèche sans personnel financé est un bâtiment vide. Ce financement relève d'autres niveaux de pouvoir, et nous attendons d'eux qu'ils prennent leurs responsabilités, car les familles bruxelloises ne peuvent plus attendre.

J'en viens enfin à ce jeune qui s'interroge sur son avenir, et à toute sa génération. Depuis des mois, la jeunesse de ce pays descend dans la rue. En mai, en juin et à nouveau en octobre, ils étaient encore mobilisés ici, à Bruxelles, mais aussi à Liège, à Mons et ailleurs. Je le dis sans ambiguïté : je ne cautionne aucune violence, aucune forme de violence, d'où qu'elle vienne. Je refuse que l'on réduise toute une génération à une minorité d'images montrant de la violence, pour ne pas parler de la réalité qu'elle dénonce depuis des mois. Quand des jeunes de quinze, seize, dix-sept ans quittent leur classe pour défendre l'école, pour dénoncer le manque d'espoir en l'avenir, ce n'est pas un caprice ; c'est un cri de détresse auquel on ne répond pas par le mépris, mais pour lequel on répond présent.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Alors, certes, l'enseignement obligatoire ne relève pas, peut-être malheureusement, de la Commission communautaire française. Mais notre jeunesse voit d'abord si on est là ou si on ne l'est pas. La Commission communautaire française a des leviers, elle doit les mobiliser. Le premier levier, c'est le soutien scolaire. Chaque soir, dans nos quartiers, des associations accueillent des enfants et des adolescents qui viennent y faire leurs devoirs. Pour beaucoup de familles, c'est la seule aide possible, car les cours particuliers coûtent beaucoup trop cher pour leur budget.

Le groupe PS se réjouit de l'appel à projets en accrochage scolaire lancé jusqu'à la fin de la législature. Nous veillerons à ce que ces moyens aillent d'abord vers ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les jeunes qui sont déjà en train de décrocher. Car, à Bruxelles, le code postal ne doit pas décider de l'avenir d'un enfant. Les difficultés scolaires d'un enfant ne doivent jamais dicter son destin.

Un autre levier est celui de la santé mentale. On le sait, nos jeunes vont mal. Je salue donc la volonté du Collège de se pencher sur cet enjeu. À cet égard, le lancement des travaux préparatoires du futur Plan bruxellois de prévention du suicide est un bon début. En l'occurrence, nous voulons que ce plan soit construit avec les jeunes, et pas seulement pour les jeunes.

Concernant la formation et l'accès à l'emploi, l'objectif de former chaque année 20.000 chercheurs d'emploi a été maintenu. Pour le groupe PS, la formation professionnelle doit permettre aux Bruxellois d'être davantage maîtres de leurs choix d'avenir : apprendre un métier, retrouver un emploi, se réorienter, faire reconnaître une expérience. Cette politique économique se double donc d'une politique d'émancipation. Elle devient urgente, alors que la limitation des allocations de chômage fragilise des milliers de personnes. Notre conviction est simple : on ne peut exiger d'une personne qu'elle se mobilise sans lui donner les moyens d'avancer.

L'orientation vers une formation n'a de sens que si une place est disponible, si les conditions d'accès sont claires et si les délais sont courts. Aussi faut-il considérer toute la chaîne, depuis l'accueil chez Actiris jusqu'à l'emploi, en passant par la formation. C'est ce que font au quotidien Bruxelles Formation, les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les missions locales et les acteurs de l'alternance. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens.

Quand une personne arrive en fin de droit aux allocations de chômage, ses possibilités de suivre une formation ne peuvent être mises en péril à cause de la complexité institutionnelle : Actiris, Bruxelles Formation et les CPAS doivent travailler ensemble pour qu'elle puisse suivre le trajet vers l'emploi jusqu'au bout.

Cette exigence sociale rejoint l'ambition économique. Bruxelles a besoin de compétences pour soigner, pour produire, pour rénover ses bâtiments, pour réussir sa transition numérique. Les employeurs doivent assumer leur part, en offrant des stages de qualité et de réelles perspectives d'embauche.

Enfin, l'intelligence artificielle transforme déjà les métiers. Nous devons préparer les travailleurs à comprendre cet outil, à l'utiliser avec discernement et à garder la maîtrise de leur travail. Cela passe aussi par la formation des formateurs, car cette transition ne doit pas creuser encore plus les écarts entre ceux qui ont les moyens de se former et les autres.

Monsieur le ministre-président, dans un contexte budgétaire difficile, nous défendons une formation accessible, exigeante et correctement soutenue. Nous en apprécierons les résultats à travers les qualifications obtenues, l'accès à un emploi durable et la possibilité nouvelle offerte aux personnes. C'est ainsi que la formation peut renforcer à la fois notre économie, la justice sociale et la capacité de chacune et chacun à construire son avenir.

J'aborderai enfin la culture et le sport. Je reprends volontiers votre formule, Monsieur le ministre-président : « Quand la culture avance, les extrêmes reculent ». Quand un jeune trouve sa place dans un club, dans un atelier ou sur une scène, il n'a pas besoin d'aller la chercher ailleurs.

Monsieur le ministre-président, chers collègues, avant de conclure, je veux aussi être très claire sur une chose : tout ce que je viens de décrire se passe dans un contexte précis. Au niveau fédéral, le Gouvernement Arizona cherche encore comment imposer 10 milliards d'économies nouvelles d'ici

2029. À la Fédération Wallonie-Bruxelles, on fait payer davantage les étudiants et on demande aux écoles toujours plus, avec toujours moins. Ces décisions ont des conséquences parce qu'elles atterrissent très souvent chez nous, dans les associations que nous finançons, dans l'aide alimentaire, chez les aidants proches et dans les permanences sociales de nos quartiers.

À Bruxelles, nous avons fait un autre choix et nous l'avons fait ensemble. Ailleurs, on coupe, on fait payer les jeunes. Ici, à Bruxelles, à la Commission communautaire française, on protège. Ce n'est pas un détail, c'est une différence de projet et c'est aussi une différence de vision de société.

Dans ce pays, en ce moment, beaucoup de gens ont peur. Peur de perdre leurs droits, peur de ne plus pouvoir payer leur factures, peur de l'avenir qu'on offre à leurs enfants. Cette peur est exploitée par certains. À Bruxelles, notre réponse n'est pas la peur, mais la protection, la solidarité et des actions concrètes.

Ces actions concrètes sont incarnées par les travailleuses et travailleurs de nos associations, de nos maisons médicales, de nos services d'aide à domicile et de nos éducateurs de rue. Bien qu'ils ne soient pas toujours visibles, ce sont eux qui, chaque jour, réparent les dégâts de la crise.

Ce sont eux qui font vivre la Commission communautaire française. Au nom de mon groupe, je tiens à les remercier.

Monsieur le ministre-président, vous avez porté cette déclaration avec clarté. Il ne s'agit pas d'une simple liste d'intentions, mais d'une promesse faite aux Bruxelloises et aux Bruxellois. Le groupe PS sera à vos côtés pour la tenir : à vos côtés, pour nos aînés et pour celles et ceux qui les accompagnent ; à vos côtés, pour la santé, et en particulier celle des femmes ; à vos côtés, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs familles ; à vos côtés, pour notre jeunesse. Ici, on ne laisse personne au bord du chemin et, tant que nous serons là, nous y veillerons.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- Hier, nous avons écouté votre déclaration avec beaucoup d'attention. J'avais relu l'accord de majorité et je vous ai écouté avec une question en tête : comment la Commission communautaire française contribuera-t-elle à construire un Bruxelles qui donne envie, où chacun trouve sa place, puisse s'épanouir et s'émanciper ? La réponse est facile à formuler, mais plus difficile à mettre en œuvre. La Commission communautaire française doit contribuer à faire gagner Bruxelles et les Bruxellois et les aider à être en meilleure santé, à se former pour décrocher un emploi et à être inclus pour faire société.

Nous partageons largement les défis que vous évoquez. L'inquiétude dont vous avez parlé a des causes très concrètes : un Bruxellois sur trois est exposé au risque de pauvreté et il y avait près de 100.000 demandeurs d'emploi fin 2025, dont six sur dix peu qualifiés. De plus, il y a des semaines, voire des mois, d'attente dans les centres de santé mentale et des familles cherchent depuis des années une place pour un enfant en situation de handicap.

Vous avez qualifié la Commission communautaire française d'institution humaniste, ce qui est juste. C'est une institution qui accompagne les personnes tout au long de leur vie. Plusieurs intentions annoncées vont dans ce sens : la santé mentale comme priorité, les travaux du futur Plan de prévention du suicide, l'accent mis sur la première ligne, les maisons médicales, la médiation de dettes et le quatrième plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous les saluons et nous les soutenons.

Toutefois, l'accord de majorité de février dernier était un programme général, une note d'intention. Hier, votre déclaration devait nous dire comment ces intentions se traduisent en actes, avec quels objectifs, quelles priorités et quel calendrier. J'avoue être restée sur ma faim.

En promotion de la santé, par exemple, des travaux seront menés. Pour les subsides, un grand chantier sera mené. Pour les crèches, une coordination est en cours. Préparer et coordonner est utile, à condition de décider ensuite. Sinon, les décisions sont repoussées, et notre Parlement ne peut pas exercer son rôle de contrôle.

Les chiffres arriveront avec le budget 2027, ce qui est normal. Cependant, nous nous attendions à ce que cette déclaration de politique générale nous éclaire sur l'objectif budgétaire pour l'année à venir, sur les moyens disponibles et sur les économies à réaliser. Or, le mot « économies » n'apparaît pas une seule fois dans votre discours.

Vous parlez de préserver, de poursuivre, de consolider, d'intensifier, de renforcer au-delà du maintien, ou encore de créer. Vous dites vouloir apporter des réponses concrètes, « en tenant compte des moyens dont nous disposons », mais sans jamais dire lesquels. Vous affirmez que la Commission communautaire française – je vous cite encore – « dispose des moyens nécessaires » pour créer de nouvelles places dans les crèches. En matière de sport, les appels à projets « Sport pour tous » et « Sport au féminin » seront pérennisés et renforcés, et le soutien aux infrastructures se poursuivra en 2027.

Personne ne contestera que les finances bruxelloises sont dans une situation difficile. L'accord de majorité qualifie lui-même leur soutenabilité de capitale. Dès lors, si tout est maintenu et que beaucoup est renforcé, il faudrait nous expliquer comment les comptes pourront tenir.

Je mentionnerai aussi ce qui a disparu : le doublement du budget de la prévention et de la promotion de la santé, les mesures au profit des ETA mentionnées dans les 21 recommandations du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative, la maison des cultures urbaines, etc. Ces projets sont-ils abandonnés, reportés ou non financés ? Il faudra nous le dire.

Quant au regroupement des services prévu dans l'accord de majorité, DéFI n'y est pas opposé, à condition que soient préservés les moyens et la proximité, conformément à ce qu'annonçait le texte.

J'ai donc une question très concrète : quelles sont vos priorités, celles que vous voulez préserver ou renforcer avant les autres ? Quels projets comptez-vous modifier, voire supprimer ? Car gouverner, c'est aussi accepter d'arrêter ce qui ne fonctionne pas ou ce que d'autres font mieux que nous.

Pour pouvoir définir ces priorités, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, il vous faut une trajectoire et une feuille de route commune. Quel objectif budgétaire vous fixez-vous pour 2027 et pour la fin de la législature ? Sans cap, les étapes seront plus longues. Sans planification, les choix risquent de se faire au fil des urgences ou des pressions.

Ces choix sont éminemment politiques. Nous devons les entendre aujourd'hui, et non les découvrir au moment du budget. Les associations ont besoin de savoir où elles vont, et les travailleurs aussi. Vous évoquez une enveloppe renforcée pour le secteur non marchand à partir de 2028, alors que votre accord évoquait un protocole 2026-2029. D'ici là, ces travailleurs ne peuvent rester sans perspectives.

L'enjeu n'est pas qu'une question d'argent. Il s'agit de savoir comment, avec des moyens limités, la Commission communautaire française peut aider au mieux Bruxelles, notre Région, à devenir ou redevenir un endroit où chacun trouve sa place et vit dignement. Les priorités doivent être au cœur d'une déclaration de politique générale. Hier, j'ai plutôt entendu une succession d'intentions, toutes louables, pour toutes les missions et politiques de la Commission communautaire française, ou presque.

De la cohésion sociale aux relations internationales, chaque intention ou projet se défend. Il manquait sans doute les ETA. Mais vous ne pouvez pas nous faire croire que tout est, et pourra, rester prioritaire. C'est d'autant plus surprenant que votre accord de majorité promettait « une vraie stratégie de priorisation des projets et des missions en lien avec les engagements budgétaires ».

Il annonçait également une culture de l'évaluation des politiques publiques. Dans un cadre budgétaire très contraint, c'est précisément l'outil indispensable pour allouer au mieux les moyens financiers disponibles. Il est nécessaire de savoir ce qui fonctionne ou non pour concentrer les moyens là où ils auront le plus d'effets, plutôt que de raboter partout. Sans cela, les économies se font à l'aveugle, et ce sont les plus fragiles qui en paient le prix. Quand cette stratégie sera-t-elle présentée ?

Cette nécessité de l'évaluation vaut aussi pour l'administration, dont l'accord annonçait pouvoir appliquer le décret relatif à la validation des compétences. Cependant, vous vous êtes contenté hier de saluer son travail, ce sur quoi, évidemment, nous ne pouvons que vous rejoindre.

Établir des priorités, c'est activer la coopération. Chaque niveau de pouvoir doit porter ce qu'il fait le mieux pour éviter les doublons et sortir des silos. Je m'étonne donc que la Commission communautaire commune ne soit pas citée une seule fois dans votre déclaration, pas plus que le plan social-santé intégré. Votre accord prévoyait d'évaluer la gouvernance commune, de développer des guichets uniques et une cartographie partagée de l'offre. Ce chantier est-il abandonné ?

Pour nous, la prévention en matière de santé doit passer en premier. Prévenir coûte moins cher que soigner. Pourtant, c'est souvent le premier poste que l'on rabote. Le doublement du budget de la promotion de la santé et de la prévention était l'engagement le plus fort de votre accord dans ce domaine. Il devait financer des équipes mobiles, des actions contre l'alcool, le tabac, l'obésité et les cancers, le dépistage et la promotion de la santé à l'école. Il a disparu de votre déclaration. Cet engagement tient-il toujours ?

Par ailleurs, la santé mentale, et particulièrement celle des jeunes, constitue aujourd'hui une urgence et appelle à une grande vigilance. Nous saluons l'annonce du Plan de prévention du suicide. Cependant, l'accord prévoyait aussi de renforcer les cadres du personnel des centres, aujourd'hui largement saturés. Sans renfort des équipes, cette priorité reste une intention.

D'autre part, le ministre Hublet nous a fait part en séance plénière de son intention de solliciter une conférence interministérielle contre l'inceste, à la suite des résultats du sondage qui révèle que 9 % des enfants, soit deux à trois enfants par classe, seraient victimes d'inceste en Belgique.

Quant aux assuétudes, la consolidation annoncée devra préserver la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement. Cependant, cette consolidation sera-t-elle suffisante pour répondre aux situations actuelles, alors que tous les acteurs, y compris le procureur du Roi et la commissaire nationale aux drogues, répètent que c'est toute la chaîne des acteurs qui doit lutter ensemble contre les ravages de la consommation de drogue ? Dans l'accord de majorité, il était également question du développement d'une seconde ligne multidisciplinaire. Ce projet est-il maintenu ?

Une autre priorité que nous souhaitons voir renforcée est la cohésion sociale, sujet que vous avez choisi pour entamer votre déclaration. Elle doit donner à chacune et chacun les moyens de prendre sa place, accompagner les enfants et les jeunes, prévenir les décrochages en travaillant avec les familles, permettre aux adultes de gagner en autonomie, créer des occasions de rencontre entre des habitants qui se côtoient peu. Je pense notamment aux aînés, dont la solitude constitue une réalité silencieuse dans nos quartiers, et qui méritent mieux qu'une intention.

La culture a également toute sa place dans la cohésion sociale. Comme vous l'avez affirmé, quand la culture avance, les extrêmes reculent. La cohésion sociale traverse, ou plutôt nourrit, la culture, le sport, la santé et la formation. Ces politiques doivent être pensées ensemble. Nous sommes d'accord sur ce point.

Nous soutenons l'attention portée à l'accrochage scolaire et à l'appel à projets annoncé jusqu'à la fin de la législature. Il manque toutefois un pilier : le français et l'alphabétisation. Ce pilier constitue pourtant l'un des deux axes prioritaires du décret de 2018 et de votre accord de majorité. Pour un adulte, la maîtrise du français – ou du néerlandais – est la condition de tout le reste, à savoir la formation, le travail, le suivi de la scolarité de ses enfants et la possibilité de faire valoir ses droits. Dès lors, la pérennisation des moyens et des opérateurs agréés est-elle confirmée ? Le français et l'alphabétisation en feront-ils pleinement partie ?

Enfin, je tenais à insister, au nom du groupe DéFI, sur la priorité de la formation professionnelle. Il s'agit sans doute du levier le plus puissant de la Commission communautaire française. Vous affirmez vouloir former davantage, mais surtout mieux. Vous maintenez ainsi l'objectif du plan formation 2026-2029 adopté en juillet, à savoir la formation de 20.000 chercheurs d'emploi chaque année.

Cependant, Bruxelles Formation indique, dans son rapport de 2024, que 15.000 chercheurs d'emploi ont été formés durant ladite année. L'objectif de 20.000 demandeurs d'emploi formés signifie-t-il que vous augmenterez de 25 % le budget destiné à la formation, soit de 20 millions d'euros ? Une telle augmentation serait évidemment formidable, mais je doute qu'elle soit possible dans le contexte actuel.

Un autre point d'attention est que, lorsque le financement des opérateurs dépend de leurs résultats, la tentation est grande de choisir les candidats les plus proches de l'emploi. Or, l'accord prévoyait des objectifs adaptés pour les publics éloignés, la gratuité et le soutien aux préformations. Ces garanties sont-elles maintenues ? Nous réitérons ici notre

demande que le Plan formation 2026-2029 puisse être débattu dans l'enceinte de ce Parlement.

Je ne voudrais pas terminer sans un mot sur la politique du handicap. Nous saluons le lancement du projet Tisser pour les personnes polyhandicapées de grande dépendance. Cependant, le fait que des places restent inoccupées alors que tant de familles sont en attente mérite une explication. En effet, des conventions prioritaires mobilisées « en fonction des moyens disponibles » ressemblent davantage à une réserve qu'à un engagement.

L'accord parlait aussi du libre choix du lieu de vie, ce qui laisse entrevoir un pas vers la désinstitutionnalisation. Très concrètement, quelle mesure se distinguant de la politique menée jusqu'à aujourd'hui en faveur des personnes en situation de handicap envisagez-vous de prendre pour concrétiser le libre choix du lieu de vie ?

Enfin, les ETA sont totalement absentes de votre déclaration. Votre accord promettait pourtant de sécuriser les emplois, de créer des places et de concrétiser un « new deal » pour le secteur. Selon Statbel, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap n'atteignait que 45 % en Belgique en 2024, contre 78 % pour les personnes sans handicap ; ce pourcentage est encore plus bas à Bruxelles.

Or, l'emploi, c'est l'autonomie. Comment atteindre 70 % sans soutenir davantage et mieux les ETA ? Ces entreprises ont besoin de plus de ressources, que ce soit par des subventions ou en augmentant le volume de travail grâce à l'application de quotas contraignants pour les pouvoirs publics. Elles ont également besoin de transformer le quota de travailleurs ETA en équivalents temps plein ou encore, ce qui ne coûte rien, qu'on leur octroie davantage de liberté dans la gestion de leurs ressources humaines et de leurs moyens d'encadrement, tout en garantissant le respect des standards de qualité dans le suivi des travailleurs en situation de handicap.

Je vais terminer en revenant à ma question de départ : comment la Commission communautaire française contribue-t-elle à servir au mieux les intérêts de Bruxelles, des Bruxelloises et des Bruxellois ? Vous avez conclu en voulant protéger ce qui fonctionne, ne pas lâcher celles et ceux qui ont le moins, et continuer à investir. Nous partageons ces objectifs. Tout y est ou presque, sauf les choix. Pour le groupe DéFI, la Commission communautaire française doit contribuer à faire gagner Bruxelles.

Nous voulons des Bruxellois et des Bruxelloises en meilleure santé, parce que nous aurons investi dans la prévention ; des Bruxellois et des Bruxelloises qui travaillent, parce qu'une formation les aura menés vers un emploi ; des quartiers où les enfants trouvent du soutien et font du sport, où les adultes se rencontrent à travers des projets culturels. Bruxelles doit être une ville où personne ne reste au bord du chemin.

Avec les moyens qui sont ceux de la Commission communautaire française, nous n'y arriverons pas en faisant un peu de tout. Il faudra établir des priorités et s'y tenir. Je l'ai déjà dit en commission et je le répète : qui trop embrasse, mal étreint.

Monsieur le ministre-président, vous trouverez dans notre groupe une opposition exigeante mais constructive. Exigeante, parce que nous comparerons toujours vos actes à vos engagements. Constructive, parce que nous partagerons et soutiendrons bon nombre d'intentions de projets qui font avancer Bruxelles. Vous nous avez présenté une note d'intention. Il vous reste, avec vos collègues, bien sûr, à en faire une feuille de route et un budget. Nous y serons attentifs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI et Ecolo)

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Je m'exprimerai en tant que membre de la majorité du Parlement francophone bruxellois. La Commission communautaire française intervient dans des moments très concrets de la vie : quand une famille cherche un service, quand une personne en situation de handicap attend une solution, quand un jeune a besoin d'un accompagnement scolaire ou d'une formation, quand une association tente de maintenir ses activités dans un quartier.

Le groupe des Engagés soutient le cap présenté par le ministre-président, à savoir préserver les services, renforcer les réponses de proximité et permettre à chacune et chacun de prendre sa place dans la vie collective. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que les décisions annoncées se traduisent dans le quotidien des Bruxelloises et des Bruxellois. Une exigence doit guider notre intervention : reconnaître les décisions qui vont dans le bon sens, examiner leur mise en œuvre et demander les informations nécessaires pour corriger ce qui doit l'être.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française. Cette institution à taille humaine est proche des réalités de terrain et des personnes qu'elle accompagne. Sa force repose sur l'engagement de ses équipes.

Le budget 2026 a été approuvé après plusieurs exercices sous le régime des douzièmes provisoires. Il ouvre une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2029, tout en maintenant les principales politiques menées sur le terrain. Le déficit de 22,7 millions d'euros et l'effort budgétaire annoncé de 13 millions d'euros montrent cependant que la Commission communautaire française reste sous tension.

Nous soutenons une trajectoire financière crédible. La Commission communautaire française doit préserver les services auxquels les citoyens ont recours et permettre au Parlement de suivre les décisions prises. La contrainte budgétaire se mesure non seulement au solde d'un exercice, mais aussi à la capacité de la Commission communautaire française à faire les bons choix et à documenter leurs effets.

Cette exigence budgétaire doit également se traduire par des réponses concrètes pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Pour un parent qui attend une solution, les annonces ne prennent corps que lorsqu'une place adaptée à leurs besoins leur est enfin attribuée.

Le ministre Laurent Hublet l'a bien compris. Au Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB), au centre Tisser et à la Coupole bruxelloise de l'autisme, 75 places sont déjà identifiées, soit respectivement 10, 35 et 30 places. D'autres projets et la conversion de places existantes devraient porter le total au-delà de 75 places.

Ces projets sont à des stades d'avancement différents et toutes les places ne sont pas encore accessibles. Les familles attendent des réponses concrètes. La construction du centre Tisser à Anderlecht doit débuter en 2027 et la Coupole bruxelloise de l'autisme a reçu un accord de principe. Nous suivrons et soutiendrons ces projets jusqu'à leur ouverture effective.

Créer des places est indispensable, mais rénover et maintenir le bâti l'est tout autant pour garantir des lieux de vie dignes et adaptés. Les travaux du CREB et de La Forestière, qui mobilisent plus de 7 millions d'euros, ont commencé en 2026. Les crédits de 1.654.000 euros pour la rénovation de La Chapelle de Bourgogne doivent aussi être débloqués d'ici la fin de l'année. Le Collège prévoit également une enveloppe supplémentaire de 4,8 millions d'euros pour les investissements à mobiliser d'ici à 2029, en complément des montants structurels.

Le ministre Laurent Hublet annonce la poursuite des conversions à budget neutre. Le suivi de l'occupation et l'accompagnement du service PHARE ont déjà contribué à réduire les places inoccupées. En 2027, le Collège envisage de convertir certaines places pour mieux répondre aux besoins. Des places d'hébergement pour les enfants pourraient ainsi être converties en places de jour. Ces conversions nécessiteront de modifier les agréments et l'approbation du Collège. Quels besoins guideront ces choix et comment suivrons-nous les demandes sans solution ?

En 2026, trois conventions prioritaires supplémentaires ont porté leur total à 53. En 2027, le Collège poursuivra l'effort selon les moyens disponibles et prévoit 410.000 euros de plus pour les services d'accompagnement. Quelles capacités supplémentaires cela représente-t-il et quels seront leurs effets sur les listes d'attente ?

Le transport scolaire adapté conditionne l'accès à l'école. Le discours du ministre-président met en avant le déploiement de l'application Suivo et des notifications en temps réel, disponibles depuis mai 2026. Des ajustements ayant été nécessaires au lancement, les parents, les écoles et les accompagnateurs peuvent-ils désormais compter sur des informations fiables ?

Par ailleurs, les épisodes de chaleur de cet été ont entraîné des suspensions de circuit, sans solution immédiate. Comment comptez-vous garantir la continuité des circuits lors des prochaines vagues de chaleur ? L'instauration d'un titre de compétence pour les accompagnateurs scolaires, avec des épreuves de validation annoncées dès novembre 2026, constitue une avancée utile. Comment la formation et la reconnaissance de ces équipes contribueront-elles à l'amélioration du service ?

Notre attention va également à la politique des familles. Notre ambition est d'accompagner chacun aux différentes étapes de la vie, de soutenir les familles, de préserver l'autonomie des personnes âgées et de lutter contre toutes les formes de violence. Pour 2027, le Collège prévoit près de 45 millions d'euros pour les services d'aide à domicile, qui permettent le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Les personnes de 65 ans et plus représentent 13,4 % de la population bruxelloise, et la population continue de vieillir, ce qui est en soi une bonne chose. Nous devons soutenir leur autonomie, favoriser leur participation à la vie sociale et prévenir leur isolement. Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais bien de la vie aux années.

Le budget 2027 prévoit également plus de 12 millions d'euros pour les centres de planning familial et leurs missions d'information, de prévention et d'accompagnement.

Nous devons aussi agir contre les violences faites aux femmes. Selon l'enquête d'equal.brussels, plus d'une femme sur deux a subi au moins une forme de violence de la part d'un partenaire au cours de sa vie.

Une réponse parlementaire de juillet 2026 chiffrait à 212.000 euros les crédits explicitement consacrés à l'égalité de genre.

L'adoption en juillet du quatrième Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, marque une étape importante. Ce travail se poursuit avec la mise en œuvre du pack « Nouveau départ » et la préparation d'un futur plan national.

Je souligne que, derrière les chiffres, il y a des vies et des parcours.

Notre responsabilité est de garantir à chaque femme les conditions nécessaires pour vivre et exercer pleinement son autonomie et faire librement ses propres choix. Comment évaluerons-nous les effets de ces politiques sur l'accès à l'aide à domicile, le soutien à l'autonomie des aînés et l'accompagnement proposé par les centres de planning familial ? Dans la lutte contre les violences, comment mesurerons-nous les résultats du plan intrafrancophone et des projets soutenus, tout en donnant aux associations la visibilité nécessaire pour agir dans la durée ?

Le ministre-président a également annoncé le renforcement de la médiation de dettes, de l'accompagnement des publics fragilisés et de la prévention des ruptures sociales. Nous soutenons cette priorité. Comment la Commission communautaire française en suivra-t-elle les effets ? Le discours confirme par ailleurs l'attention portée aux maisons médicales, à la santé mentale des jeunes et aux publics vulnérables.

Le lancement des travaux préparatoires d'un futur Plan bruxellois de prévention du suicide est une étape cruciale. Le secteur de la toxicomanie doit lui aussi pouvoir répondre à des besoins plus nombreux et plus complexes. Quelles mesures permettront de soutenir sa capacité d'action et comment les personnes seront-elles orientées vers le service adapté ?

Le rapport d'évaluation intermédiaire du plan de promotion de la santé, publié en 2026, relève que les attentes envers les opérateurs ont augmenté, tandis que les moyens structurels n'ont toujours pas suivi. Il souligne, en outre, que les effets des activités doivent parfois être mieux établis. Le Collège annonce maintenant des travaux pour adapter le cadre réglementaire et préparer le prochain plan. Quels moyens permettront de soutenir les équipes et quels indicateurs permettront de mesurer les progrès ?

Concernant les subventions pluriannuelles, l'administration indiquait en juillet que 94,1 % des aides du secteur social-santé étaient structurelles et conventionnées. Le ministre-président a annoncé une objectivation des subventions à travers de nouvelles priorités, une sélection plus transparente et des objectifs évaluables. En effet, sans critères clairs ni visibilité pour les associations, parler d'évaluation relèverait de la tromperie. Comment ce travail garantira-t-il à ces dernières la prévisibilité nécessaire pour agir à long terme ?

La cohésion sociale, quant à elle, se construit dans les quartiers, au contact des personnes et des associations. En 2026, la Commission communautaire française a mobilisé

plus de 2,2 millions d'euros pour des projets de proximité et l'amélioration des locaux associatifs. Le dispositif Impulsion a notamment soutenu une centaine de projets locaux et une cinquantaine de projets généraux.

L'édition de 2027 de ce dispositif permettra de soutenir certaines actions sur un ou deux ans, apportant davantage de stabilité aux associations. Cette aide doit rester accessible aux petites structures et répondre aux besoins locaux. Nous attendons un bilan qui précise les projets financés, les publics atteints, la répartition territoriale et les suites données aux demandes non retenues. Nous pourrons ainsi vérifier si les moyens atteignent les quartiers et les publics dont les besoins sont les plus importants.

Le parcours d'accueil des personnes récemment arrivées, l'apprentissage du français, l'alphabétisation, l'accès aux droits et les activités citoyennes doivent être considérés ensemble. Leur objectif consiste à permettre aux personnes de trouver leur place et de participer à la vie de la Région. Nous voulons savoir comment la Commission communautaire française suit ces parcours et comment elle travaille à cet égard avec les communes, les associations et les autres niveaux de pouvoir.

La Commission communautaire française agit pour les jeunes à travers ses établissements et les associations qu'elle soutient. Inscrite dans la déclaration de politique communautaire, la lutte contre le décrochage scolaire par le renforcement de la remédiation et de l'accrochage scolaire en lien avec la Région doit se traduire par des réponses concrètes. Les jeunes qui ont quitté l'école sont souvent les plus difficiles à toucher. Le nouvel appel à projets annoncé par le Collège peut aider les associations à renouer le contact et à accompagner ces jeunes vers un parcours d'apprentissage. Nous aimerions dès lors connaître le calendrier défini, les moyens qui y seront consacrés et la manière dont les résultats seront évalués.

Les opérateurs agréés de soutien à la scolarité et à la citoyenneté ont accueilli près de 8.900 enfants et jeunes en 2024. Le rapport d'activités 2027 fait état de 312.000 euros mobilisés pour les écoles de devoirs, le tutorat et des projets de réussite scolaire et de lutte contre le décrochage. Ces chiffres décrivent l'activité, mais pas ses effets. L'évaluation à mi-parcours des agréments 2024-2028 devra établir combien de jeunes sont restés dans leur parcours ou ont repris l'école, et quels sont les besoins auxquels les associations ne peuvent pas encore faire face. Pour l'appel à projets Impulsion 2027, dont les candidatures sont clôturées depuis le 12 octobre, nous attendrons les résultats et un suivi des publics atteints.

L'accrochage scolaire mobilise également les acteurs de la cohésion sociale, les associations, les écoles, les centres psycho-médico-sociaux et les dispositifs régionaux. Ceux-ci doivent mieux se coordonner pour repérer les ruptures et orienter les jeunes. Nous voulons savoir qui assurera ce lien et comment les équipes partageront les informations utiles.

La réforme de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle devra rendre les parcours plus lisibles, de l'orientation à l'emploi. Dans nos établissements, la déclaration met en avant le campus du CERIA et la rénovation-extension de l'Institut Alexandre Herlin. Quelles mesures ouvriront le CERIA sur son environnement ? Combien de places supplémentaires l'Institut Herlin offrira-t-il et à partir de quand ? Comment les locaux répondront-ils aux besoins des élèves ?

La formation professionnelle est un levier d'autonomie et d'accès à l'emploi. Le Plan formation 2026-2029 vise au moins la formation de 20.000 chercheurs d'emploi chaque année. Alors que près d'un jeune sur cinq était au chômage au début de 2026, nous soutenons cet objectif et suivrons les actions annoncées. Il s'agit de mieux cibler les métiers en pénurie, de développer les liens avec les secteurs, les stages et l'enseignement en alternance, ainsi que de limiter les abandons.

Les comités d'accompagnement sectoriels et le travail avec Actiris devront construire des parcours cohérents, sans renvoyer les personnes d'un guichet à l'autre. La reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger ou au travail doit également permettre de valoriser son expérience.

L'objectif bruxellois de 70 % d'emplois d'ici 2030 se jugera au parcours réel. Combien de personnes terminent leur formation ? Combien accèdent à un emploi durable ? Combien restent éloignées de ces dispositifs ? Une formation ouvre des perspectives d'emploi, mais aussi d'autonomie et de confiance.

Enfin, les ETA offrent un emploi et un cadre d'inclusion. Elles s'adressent à des personnes souvent éloignées du marché du travail. Avec les travailleurs et les opérateurs, nous devons examiner leurs besoins de financement et l'évolution de leurs activités, afin de sécuriser les emplois et d'alléger les démarches qui freinent leur action.

Notre ministre-président l'a très bien dit hier, ce qui lui a d'ailleurs valu quelques applaudissements : la culture, le sport et la vie associative font vivre nos quartiers et permettent à chacun de prendre part à la vie collective.

(Remarques de M. Ahmed Laaouej, ministre-président)

Je ne serai donc pas trop long sur cette partie-là, car vous l'avez déjà abordée, et je ne ferais que répéter vos propos. Nous voulons rendre la culture accessible, soutenir la médiation et donner aux associations la visibilité dont elles ont besoin pour organiser leurs actions dans la durée. Le sport doit également rester accessible à toutes et tous, avec des infrastructures adaptées. Je regrette d'ailleurs la nouvelle de ce matin concernant l'Euro d'athlétisme en 2030, qui aura lieu à Helsinki et non à Bruxelles.

En 2026, la Commission communautaire française a soutenu sept projets sportifs. En 2027, nous entendons veiller à une répartition équilibrée des soutiens sur le territoire.

Notre vie collective s'ouvre aussi sur le monde. Les coopérations internationales, notamment au sein de la francophonie et dans les domaines culturel, social et éducatif, peuvent faire rayonner le savoir-faire bruxellois et enrichir nos propres politiques. Comment évaluerons-nous l'accès effectif à des activités, l'équilibre territorial des soutiens et les retombées concrètes de ces coopérations pour les Bruxelloises et les Bruxellois ?

Personne n'en a parlé, mais les médias sont aussi concernés par les engagements. Le Collège entend confirmer et renforcer le rôle de BX1 en tant que média régional, sous-titrer ses productions en néerlandais et en anglais, et améliorer l'accessibilité de ses programmes aux personnes en situation de handicap. Ces objectifs doivent maintenant être suivis dans le cadre du contrat de gestion 2024-2028.

Quel calendrier, quels moyens et quels résultats sont-ils prévus ? Le soutien public à BX1 doit permettre d'évaluer l'exécution de ses missions, tout en préservant son indépendance éditoriale.

Notre ministre-président a très bien rappelé le rôle essentiel des travailleurs du secteur non marchand dans la solidarité bruxelloise et l'accompagnement des personnes et des familles. Je ne m'attarderai pas davantage sur cet aspect, mais nous soutenons pleinement les propos tenus à ce sujet.

Cette première année, dite de stabilisation, a permis d'engager plusieurs décisions utiles : le premier budget de la législature, des financements pour les services d'aide à domicile, des projets d'accueil pour les personnes en situation de grande dépendance, des appels à projets pour le sport et la cohésion sociale, ainsi que l'annonce de nouveaux outils pour mieux suivre certains parcours. Nous les soutenons. Nous savons également que plusieurs annonces doivent encore se traduire en services ouverts, en financements sécurisés et en résultats mesurables. Le Parlement doit exercer pleinement son rôle à cette étape.

Pour Les Engagés, la bonne gouvernance suppose d'examiner les effets des politiques publiques avec les acteurs de terrain et les personnes concernées. Lorsqu'une mesure répond aux besoins, il faut pouvoir la consolider. Lorsqu'elle n'y parvient pas, il faut en comprendre les raisons et la corriger. Nous attendons donc que le Collège poursuive la mise en œuvre de la déclaration de politique communautaire, rende compte des décisions prises et nous donne les moyens d'en évaluer les effets.

Nous serons au rendez-vous pour soutenir ce qui améliore concrètement la vie des Bruxelloises et des Bruxellois, et pour demander les ajustements nécessaires lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

La séance plénière est suspendue à 11h36.

La séance plénière est reprise à 14h06.

M. le président.- J'invite le ministre-président à apporter les réponses aux questions posées par les différents groupes politiques ce matin.

M. Ahmed Laaouej, ministre-président.- Je tiens d'abord à remercier pour leurs interventions les parlementaires présents, qui manifestent ainsi non seulement leur intérêt pour notre belle institution qu'est la Commission communautaire française, mais aussi pour les sujets, les matières et les domaines qu'elle porte.

Nous avons en commun de veiller à l'intérêt général des Bruxelloises et des Bruxellois, et des francophones parmi eux en particulier. Au-delà de nos différences, nous avons le souci commun de permettre à chacune et chacun de trouver sa place et de construire des ponts alors que notre société menace de se fracturer. C'est aussi cette conviction qui a permis d'aboutir à l'accord de majorité que nous portons, puisque des partis de sensibilités différentes se sont entendus pour une programmation en Commission communautaire française, ce qui n'est pas toujours simple.

J'ai entendu vos demandes légitimes d'obtenir des précisions sur les moyens, les priorités et les calendriers. Une déclaration de politique générale fixe le cap. Le débat budgétaire de novembre permettra d'examiner, en commission d'abord, les crédits et leur répartition, ce qui lèvera le voile sur la mise en œuvre de notre politique, sur nos priorités et la manière dont nous les avons tracées. Ces deux exercices se complètent, mais ne se confondent pas.

Sans anticiper sur l'ensemble du débat budgétaire, je souhaite cependant apporter aujourd'hui de premiers éclairages sur nos choix et répondre autant que possible aux questions que vous avez soulevées. S'il reste des zones d'ombre, il vous sera loisible de poursuivre le débat avec moi et avec mes collègues dans les commissions appropriées, ou à l'occasion des questions d'actualité en séance plénière.

Bien sûr, nous avons opéré des choix budgétaires : c'est le propre d'un budget que de prévoir les recettes et les dépenses. S'agissant des recettes, c'est assez simple, puisque la Commission communautaire française reçoit une dotation. Mme Lalieux aura à cœur de vous expliquer comment nous avons également pu travailler sur cette dotation. Je ne souhaite pas m'avancer à ce stade tant que les textes n'auront pas été déposés. Selon moi, ils vont vraiment dans le bon sens.

En ce qui concerne les dépenses de la Commission communautaire française, il s'agit d'être attentif à la manière dont les moyens sont utilisés. Mesdames Jodogne, Tahar et Parga Vega, vous avez soulevé, à juste titre, la question de la cohérence entre le maintien des services et le retour à l'équilibre budgétaire.

Vous connaissez les contraintes qui nous sont imposées par la Commission européenne. La Commission communautaire française fait partie de la « maison Belgique », au même titre que les pouvoirs locaux, la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeeenschapscommissie, les trois Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral. Nous devons tous nous inscrire dans une trajectoire budgétaire permettant d'annoncer à l'Union européenne un retour à l'équilibre à moyenne échéance. Il appartient à chaque niveau de pouvoir de déterminer comment y parvenir. Si d'aucuns choisissent l'austérité, vous verrez, lors des débats budgétaires, que ce n'est certainement pas le chemin emprunté par la Commission communautaire française. Je souhaite remercier Karine Lalieux pour le travail remarquable qu'elle a effectué avec ses équipes. Vous pourrez en juger sur pièces.

Des choix sont-ils donc opérés ? Bien sûr. Travaillons-nous sur les recettes ? Oui, vous le verrez, mais nous nous efforçons également de mieux agencer certaines dépenses et investissements.

Par ailleurs, les budgets sont souvent caractérisés par des sous-utilisations, que nous avons tenté d'évaluer avec rigueur d'un compte à l'autre, même si ce n'était pas une tâche aisée.

Le budget 2027 s'inscrira dans la continuité de 2026. Nous ne souhaitons en aucun cas rompre avec les priorités retenues par le Collège de la Commission communautaire française. Dans de nombreux domaines, nous renforcerons même certaines politiques. Et, dans le contexte budgétaire actuel, ce n'était pas une mince affaire. Cela distingue le budget de la Commission communautaire française.

L'égalité des chances est une politique cardinale qui ne doit souffrir d'aucun relâchement. Il L'enjeu primordial, à Bruxelles, est de faire société et de renforcer la reliance. Nous devons, pas à pas, débusquer, prévenir, résorber et combattre toute forme d'inégalité et de discrimination, quelle

qu'en soit la source, l'origine ou la raison. Ce principe inscrit au cœur de notre Constitution doit être honoré. Le constituant a voulu donner au sacro-saint principe de l'égalité des Belges devant la loi une place particulière : il y a l'égalité devant la loi, l'égalité dans la loi et l'égalité par la loi. Ce point fondamental détermine nos politiques.

Je ne ménagerai pas mes efforts, en particulier avec ma casquette de ministre de l'Égalité des chances à la Région, mais aussi avec mes compétences en Commission communautaire française. L'ensemble du Collège fera de même.

Oui, les racismes dans leur ensemble, mais aussi l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie, l'afrophobie et la romanophobie, pour ne citer que quelques exemples, doivent être combattus. Il ne faut certainement pas oublier les violences faites aux femmes, en particulier lorsqu'elles prennent la forme du sexisme. Il y a tant à faire ! Et au-delà de ce long inventaire de fléaux, de nouvelles formes de racisme et de discriminations requièrent toute notre attention, car notre société est en évolution permanente. Il est impératif de lutter contre toutes les formes d'exclusion avec le principe directeur de l'égalité, pour le rendre effectif. Le Collège est parfaitement rassemblé.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Les déclarations de politique générale de certains de mes prédécesseurs et prédécesseuses ne contenaient pas d'inventaire particulier des types de racismes et je ne leur jette pas la pierre. Ces listes présentent le risque d'oublier une forme de racisme ou de considérer que l'une est plus importante que l'autre. Lorsqu'on lutte contre les racismes et les discriminations, c'est l'ensemble de ces fléaux qui doivent être visés.

Dans l'ensemble de mes compétences, je m'efforce de réserver une place particulière aux victimes. Trop souvent, l'inhibition, la peur de l'inconnu, l'acceptation et même l'intériorisation des structures de domination règnent encore. Malheureusement, ce phénomène profond détermine beaucoup de comportements individuels.

Je pense en particulier aux violences faites aux femmes. Nous avons pris le problème à bras-le-corps et je tiens à remercier les collègues qui se sont longtemps investis dans ce domaine, comme Mme Agic. Le pack « Nouveau départ » rassemble 36 mesures et décrit une méthodologie. Au cœur du dispositif, un guichet unique sera doté de moyens pour accompagner les personnes victimes de violences intrafamiliales en total désarroi. Pour l'essentiel, il s'agit de femmes.

Abyssus abyssum invocat – les problèmes engendrant les problèmes –, lorsqu'une personne est victime de violences et doit quitter le domicile conjugal, lorsqu'elle se retrouve sans toit, parfois avec des enfants dont il faut s'occuper, ou encore sans travail ni revenu, avec le risque d'un décrochage administratif, elle finit par se retrouver dans une situation catastrophique. Que ce soit en Commission communautaire française ou au niveau de la Région, nous mettrons l'accent sur l'accompagnement des victimes. Je suis, pour ce faire, très attentif aux moyens financiers qui devront être alloués, mais nous avons d'abord besoin d'une méthodologie. En l'occurrence, le baromètre bruxellois des racismes que nous lançons à l'échelle de la Région viendra en appui des politiques de la Commission communautaire française.

Comme je l'ai déclaré ce matin, pour renforcer la première ligne sociale et sanitaire, je souhaite créer une passerelle entre mes responsabilités en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune, dans le cadre d'un dialogue permanent. En Commission communautaire française, nous avons des attributions et des compétences très intéressantes – je pense aux maisons médicales –, et il en va de même pour les autres niveaux de pouvoir.

Je n'oublierai pas les pouvoirs locaux, à savoir les communes et les CPAS, car je reste un municipaliste. J'ai en effet eu la grande chance de vivre l'expérience municipale qu'est le maïorat. Il s'agit certainement de l'observatoire le plus pertinent qui soit pour prendre la mesure des difficultés que nos administrés vivent au quotidien, en particulier sur le plan sanitaire.

Il est essentiel de resserrer les maillons de la chaîne afin de renforcer la médecine, la prévention et le soin social de première ligne. Madame Parga Vega, vous avez entièrement raison sur ce point. Force est d'ailleurs de constater que cette première ligne est sous tension en raison de la précarité croissante. Je ne suis pas ici pour faire le procès d'autres niveaux de pouvoir, mais les constats sont là : on observe une sorte de ruissellement de la misère. Nous devons en prendre conscience.

Si les milieux populaires sont les plus touchés, pensons aussi aux personnes isolées, comme les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap et tous ceux qui, pour une raison ou une autre, connaissent une forme de fragilité comme les souffrances mentales. C'est pourquoi nous devons garantir une distribution équilibrée de nos dispositifs sur l'ensemble du territoire régional. À cet égard aussi, qui mieux que les pouvoirs locaux pour nous y aider ? En tant qu'institution centrale à Bruxelles, la Commission communautaire française prendra sa part de responsabilités dans la mise en œuvre et le renforcement de ces dispositifs.

Un jour, quelqu'un m'a dit : être pauvre, ça coûte cher. Voilà un adage bien étrange et, au fond, bien réel. Lorsque l'on manque de moyens, les factures impayées s'accumulent, le surendettement pointe, les frais d'huissier augmentent et, à la longue, on n'est plus capable de payer son loyer, ni même de remplir son frigo. Je tiens également à remercier les collègues qui s'occupent de ce type de problèmes.

La question de la médiation de dettes a retenu l'attention du Collège, et nous augmenterons les moyens en fonction de nos capacités. Lorsque nous ne parvenons pas à éviter le décrochage social et financier d'une personne ou d'un ménage, les problèmes s'accumulent. Le traitement du phénomène de la misère, la question du surendettement, de la médiation de dettes et de l'accompagnement des personnes incapables de payer ce qu'elles doivent est essentielle. Nous veillerons à renforcer ces dispositifs. Nous n'avons pas tiré ce constat d'une observation empirique, bien que cela suffirait. Nous avons dialogué avec les services de médiation et d'autres acteurs sociaux qui convergent vers la nécessité d'en faire une priorité.

Les maisons médicales, comme je l'ai mentionné, verront leurs moyens renforcés. Les maisons médicales et les médecins généralistes sont aujourd'hui non seulement des médecins, mais aussi des conseillers d'orientation, des assistants sociaux, et parfois des conseillers conjugaux. On leur demande d'absorber de plus en plus les déficits de l'organisation sociale. Ils en ressortent dépassés et leur charge mentale augmente.

Nous devons, avec eux, trouver des moyens de faciliter leur quotidien. Car, si les médecins généralistes ne sont plus en mesure d'exercer leur travail fondamental de médecine de première ligne, d'écoute, de diagnostic et de conseil, c'est toute la chaîne qui s'effondre. C'est pourquoi, à travers nos diverses compétences en Commission communautaire française, mais aussi en Commission communautaire commune et à la Région, nous devons renforcer et soutenir cette médecine de première ligne, et en particulier ceux qui la portent. Je pense aux médecins, mais aussi à l'ensemble du personnel soignant, aux infirmiers et à tous les autres auxiliaires de santé.

En matière d'aide alimentaire, les chiffres qui m'ont été présentés par la Fédération belge des banques alimentaires et les associations opérant dans ce domaine – j'en ai visité une il y a quelques semaines à Molenbeek-Saint-Jean – montrent que les besoins augmentent. Ces acteurs rapportent qu'ils voient arriver dans leurs structures des personnes qu'ils n'avaient pas l'habitude de voir. Y a-t-il un pire indicateur que celui-là ? Y a-t-il, avec le logement, un besoin vital plus important que celui de se nourrir ? Sur ce plan également, la pression est maximale aujourd'hui à Bruxelles. C'est pourquoi, chacun, à nos niveaux de responsabilité – la Région, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, les pouvoirs locaux, le secteur associatif, les donateurs –, doit en faire une cause régionale, pour que personne à Bruxelles, dans le pays, ou même dans le monde, ne souffre de malnutrition. Nous devons nous mobiliser, et nous le ferons.

Monsieur Van Goidsenhoven, vous avez évoqué les besoins liés aux drogues et aux assuétudes, et d'autres collègues ont souligné que nous ne mettions pas suffisamment l'accent sur ce point. Je peux vous assurer que le combat que nous avons mené – je parle à nouveau d'un autre niveau de pouvoir – vise précisément la collaboration de l'ensemble des institutions, et la Commission communautaire française prendra sa part. Le refinancement de l'ASBL Transit et de toute une série d'autres structures montre que nous prenons le problème très au sérieux.

La question des assuétudes est d'abord une question de santé publique, mais c'est aussi une question de sécurité lorsqu'il s'agit de lutter contre les trafiquants, les mafias et les organisations criminelles qui vendent du poison à notre jeunesse et à notre population en général. Il faut interpeller certains décideurs par rapport aux manques observés de moyens de la justice, des douanes et de la police judiciaire pour lutter pied à pied contre les mafias.

Monsieur Van Goidsenhoven, la Commission communautaire française augmentera les moyens pour lutter contre les assuétudes, non seulement aux drogues, mais aussi aux médicaments, à l'alcool ou à d'autres substances. D'aucuns jugeront que c'est insuffisant. Bien entendu, les partis de l'opposition qui jugent notre budget et notre politique ont le droit de les critiquer. Encore faut-il nous dire comment ils le feraient avec l'enveloppe fermée de la Commission communautaire française, même si sa dotation a été augmentée. Comment et à quoi affecteraient-ils les moyens ? Il faut trouver un équilibre en faisant des choix en fonction des priorités sociales, sanitaires, culturelles, sportives et éducatives. C'est une tâche ô combien difficile ! Nous l'avons accomplie et nous assumons nos choix politiques. C'est ce que l'on attend de nous !

J'ai déjà abordé la question de la santé mentale, de la prévention et des inégalités dans le domaine de la santé. Je souhaite remercier une personne qui doit nous regarder en vidéoconférence, qui a longtemps argumenté et qui m'a convaincu de l'importance de faire aussi de la santé mentale une priorité. Pourquoi ? Quand on pense à la santé mentale, on pense aux maladies particulièrement graves. Je ne m'improviserai pas médecin, mais certains problèmes de santé mentale provoquent une incapacité personnelle, interpersonnelle, et ont des conséquences pour les jeunes, à l'école, dans leurs relations avec les autres, mais aussi pour les adultes, dans leur milieu professionnel, familial et dans leurs engagements. Une forme d'extinction de leur humanité en résulte.

D'autres problèmes en découlent. Si l'on parvient rapidement à les accompagner et à leur proposer un trajet de compréhension, d'accueil, mais aussi de soin, pour les sortir de leur détresse mentale, on leur évite ainsi qu'à la société bruxelloise des problèmes qui pourraient vite devenir insurmontables. J'ai rencontré toute une série d'institutions et de structures associatives qui œuvrent dans ce domaine. Il s'agit d'un point d'attention central, et je remercie les collègues d'avoir accepté, tous ensemble, d'en faire une priorité.

La prévention du suicide est cruciale pour éviter que les problèmes de santé mentale aboutissent à des options extrêmes, que je préfère ne pas qualifier de solutions, pour les personnes concernées. C'est notre responsabilité collective de contrer cette fatalité. Sauvegarder la santé et sacraliser la vie pour éviter ces extrêmes est tout un travail auquel la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, les équipes mobiles hospitalières et l'ensemble des associations concernées s'attellent, dans un esprit de collaboration que je salue. Ni notre politique générale ni notre budget ne les oubliera.

Madame Jodogne, vous avez raison de rappeler la nécessité de mieux articuler les interventions dans l'arborescence de la Commission communautaire française. Il faut décloisonner. Je peux compter à cet égard sur l'administration de la Commission communautaire française, bien consciente de cette exigence, qui travaille en tenant compte du parcours d'une femme, d'un homme, d'un jeune, d'un adulte ou d'un senior. Assurer la bonne articulation des actions optimise l'efficacité de nos institutions et de nos administrations. Je n'aime pas utiliser le mot « optimisation » en parlant de matières aussi sensibles et conviviales, mais c'est un aspect essentiel.

Mesdames Agic et Tahar, vous avez également souligné les inégalités de santé entre les femmes et les hommes. En effet, la dimension de genre sera mieux intégrée au prochain Plan de promotion de la santé. N'hésitez pas, lors de la présentation des projets, à accentuer ce qui vous semble nécessaire. Nous élaborons le plan avec le secteur, en particulier via le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé et l'Observatoire de la santé et du social.

Les évaluations devraient vous être présentées début 2027, mais je peux déjà vous livrer quelques orientations du Plan de promotion de la santé : plus simple et ancré dans les réalités bruxelloises, il prendra mieux en considération la santé des femmes et leur accompagnement, notamment dans des périodes comme la naissance. La Commission communautaire française sait qu'elle doit mieux connaître les ressources disponibles et les aspects à anticiper à ce moment-clé auquel les femmes qui accouchent, leurs familles et leurs partenaires ne sont pas nécessairement

préparés. Il faut apporter un soutien aux personnes qui se sentent seules ou désemparées face à ce qui est pourtant un magnifique événement de la vie.

Sur la question des violences, il faut tout autant décloisonner les approches. Equal.brussels doit interagir avec la Commission communautaire française et nous y travaillons.

Pour ce qui est de l'endométriose, nos administrations se penchent sur cette problématique, qui nécessite des moyens complémentaires pour mener des campagnes de sensibilisation et informer les malades des possibilités d'accompagnement et de prise en charge. Ceci cadre avec la politique générale de promotion de la santé qui relève de nos missions.

Concernant la question du remboursement des soins, nous interagissons avec d'autres niveaux de pouvoir.

Les subventions pluriannuelles font quant à elles clairement partie de l'accord de Gouvernement, et nous devons y travailler. Nous avons également choisi de conserver une certaine agilité en matière de subventions facultatives, pour faire face à un besoin spécifique, contingent ou à une urgence. Il est néanmoins essentiel de répondre à la préoccupation largement partagée de la prévisibilité financière et administrative des acteurs associatifs. Vous pouvez compter sur nous pour concrétiser, étape par étape, ce point inscrit dans l'accord de Gouvernement.

J'évoquais de l'agilité, car les subventions pluriannuelles ne doivent pas empêcher les appels à projets. Lorsque nous constatons qu'il faut mettre l'accent sur une urgence ou un phénomène sociétal qui, d'une manière ou d'une autre, appelle une réponse de l'autorité de la Commission communautaire française, nous devons continuer à utiliser le véhicule des appels à projets. L'un n'empêche pas l'autre.

La fracture numérique, l'aide alimentaire, la périnatalité, la santé des femmes et le soutien aux aidants proches font partie des enjeux que vous avez évoqués. À ce propos, je dois rappeler notre credo : il ne s'agit pas d'opposer une approche étatiste à une approche purement associative. Les deux sont nécessaires, d'autant qu'il y a de l'expertise des deux côtés. La stabilité institutionnelle, les moyens et les capacités de l'administration, et l'agilité de fonctionnement du monde associatif doivent pouvoir se nourrir, s'irriguer et se soutenir mutuellement. C'est dans cet état d'esprit que le Collège entend travailler.

L'accès aux droits, évoqué par Mme Tahar, est fondamental. Que valent nos droits s'ils ne sont pas exercés, s'ils ne sont pas effectifs ? Notre démocratie pourrait-elle se contenter d'un inventaire de droits et de libertés purement formel ? Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellent travail réalisé par le Parlement concernant la fracture numérique. Les textes votés doivent à présent être concrétisés et il appartient au Collège, comme à tout exécutif, de mettre en œuvre ces recommandations et dispositifs légaux. Il s'agit simplement de respecter les choix démocratiques du Parlement.

Dans le domaine du handicap, quelques précisions s'imposent. Il faut distinguer les conventions prioritaires, les places ouvertes dans des centres existants et les projets immobiliers qui s'inscrivent dans un calendrier pluriannuel. Je vous rejoins totalement sur ce sujet plus que sérieux, qui nous interpelle et qui constitue – si je peux être un peu grandiloquent – un enjeu civilisationnel. En effet, quel est le degré de maturité d'une société si elle ne prend pas soin des plus vulnérables et, parmi eux, des personnes en situation de handicap ?

Il est assez remarquable que cette question occupe très souvent nos débats et nos échanges, mais rarement dans un esprit polémique. Nous réservons la polémique à d'autres thématiques. Ce sujet rassemble, car il touche à ce qu'il y a de plus profond en chacune et chacun d'entre nous : le respect de la dignité humaine. La question du handicap nous renvoie, en effet, au-delà de nos appartenances politiques, à notre humanité profonde.

Nous additionnerons l'ensemble de ces lignes de conduite de la politique de la Commission communautaire française. Sans anticiper sur les discussions budgétaires, le budget 2027 permettra de poursuivre le financement des conventions prioritaires nominatives existantes et de celles attribuées en 2026. C'est donc un message rassurant que je veux vous adresser. Une enveloppe supplémentaire permettra d'en financer de nouvelles. Certes, on peut toujours faire plus, mais vous connaissez la situation budgétaire. Comme vous pouvez le constater, nous veillons à ce que les éléments essentiels soient préservés, voire renforcés.

Concernant les nouvelles places, je tiens à préciser que les travaux du projet Tisser à Anderlecht, sur lequel M. Van Goidsenhoven m'a interpellé, devraient débuter en 2027 pour s'acheminer vers une ouverture progressive à partir de la fin 2029. Établir un calendrier, c'est prendre le risque qu'on vous le remette sous le nez à un moment ou un autre, mais telle est l'ambition que nous communique l'administration et que je soutiens. Nous ferons de notre mieux pour respecter les échéances, mais les calendriers peuvent connaître ici ou là une péripétie, un retard ou l'annulation d'un marché public.

Concernant la centaine de places évoquées, je laisserai mon collègue Laurent Hublet, chargé du handicap, vous apporter des précisions sur la capacité d'accueil lors des débats budgétaires, ainsi que sur le calendrier des projets, lors des débats du mois de novembre.

Madame Jodogne, vous me demandiez pourquoi des places restent inoccupées alors que les familles attendent. En réalité, une place disponible n'est pas toujours adaptée à une situation donnée. Cela implique, pour les associations et les institutions, de travailler quotidiennement main dans la main pour faire coïncider l'offre et la demande, quantitativement et qualitativement. Ce travail est réalisé avec beaucoup de sérieux, mais peut parfois engendrer des incompréhensions. Ce problème touche également d'autres secteurs.

L'évolution des profils peut exiger d'autres compétences, un encadrement différent ou même une adaptation des bâtiments. Notre objectif est de faire évoluer l'offre en fonction de l'analyse qualitative des besoins. Autrement dit, notre approche n'est pas statique ; nous ne reportons pas les décisions si l'offre et la demande ne correspondent pas. Nous avions eu un débat sur le problème croissant des personnes en maison de repos et de soins (MRS) atteintes d'une forme d'aliénation mentale ou de dégénérescence. Devaient-elles y rester ? À cette question, il y a deux réponses : soit créer des MRS totalement adaptées, soit adapter les MRS dans lesquelles ces personnes se trouvent. Ce parallélisme me semble parlant. La question est de savoir comment, qualitativement, mieux mettre en relation l'offre et la demande, lorsque la demande évolue significativement. Tout est dans l'analyse et la mesure de cet adverbe.

Les services d'accompagnement, quant à eux, bénéficieront d'un renforcement financier distinct de l'indexation. À l'heure actuelle, ils concernent plus de 4.000 familles et permettent

un libre choix du lieu de vie. Nous parlons souvent des libertés individuelles et publiques, mais lorsque quelqu'un devient dépendant, perd en capacité et en autonomie, que reste-t-il de ses libertés individuelles ? Comme démocrates, nous devons nous assurer qu'une personne qui avance en âge puisse déterminer librement, le plus longtemps possible, ce que sera sa fin de vie, là où elle vivra, avec qui et dans quelles circonstances. La pierre angulaire de ce processus est le consentement, qui peut être altéré en raison de facteurs endogènes liés à la santé de l'administré.

Vous nous demandez de faire preuve d'humilité. Vous ne trouverez pas meilleure personne que moi pour satisfaire cette demande. Cette période budgétaire est difficile à tous les niveaux de pouvoir. En tant que ministre régional chargé des Pouvoirs locaux, je peux vous dire que la souffrance est généralisée dans les communes. Elle l'est aussi au sein de la Commission communautaire française. Nous veillons malgré tout à rencontrer les besoins fondamentaux, et cette attention se traduira dans le budget. C'est un message que je souhaite vous délivrer au nom du Collège.

Les entreprises de travail adapté (ETA) font pleinement partie de notre politique. Comment pourrais-je l'oublier ? Récemment, grâce à une motion en conflit d'intérêts déposée par ce Parlement – grâce à vous, donc – et grâce à la mobilisation qui a suivi, nous avons réussi à faire plier le ministre fédéral du Budget. Ce dernier avait l'intention de soumettre les ETA à une taxe qui les aurait menacées financièrement, et donc vitalement.

Il faut faire preuve d'humilité, mais l'autoflagellation est la fainéantise des impuissants. La Commission communautaire française a toute sa place en tant qu'institution dans notre pays dans le cadre de ce dossier et peut-être pour d'autres dossiers à l'avenir. Nous devons défendre les Bruxelloises et les Bruxellois à partir de notre institution.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Le travail adapté fait clairement partie de nos priorités. J'avais pris le parti de ne pas citer de chiffres, mais je tiens tout de même à vous informer que 39 millions d'euros de crédits sont inscrits et indexés, ce qui nous permettra, avec une légère augmentation au-delà de l'indexation, de continuer à soutenir ce secteur essentiel. C'est un exemple des mesures que nous mettons en place pour protéger les plus fragiles.

Le cabinet compétent, le service PHARE et la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté travaillent à une feuille de route, tenant compte notamment des recommandations du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative. Ce document porte sur le développement économique des ETA, la simplification administrative, l'harmonisation des pratiques comptables et l'adaptation du cadre réglementaire. Ces chantiers exigent beaucoup de travail, mais notre mission est de l'accomplir.

À ce stade, ce dossier ne repose pas sur une enveloppe supplémentaire ; il vise à mieux affecter les moyens existants et à dégager des mesures utiles avec le secteur, qui connaît le mieux les réalités. Il ne s'agit pas de réfléchir ex nihilo en donnant des leçons depuis le balcon, mais de travailler main dans la main avec les acteurs de terrain.

Concernant la cohésion sociale, le français et l'accrochage scolaire, vous avez toutes et tous souligné l'importance de cette cause régionale. Je vous en remercie, car elle a besoin d'être portée par l'ensemble des forces démocratiques de la Région.

L'apprentissage du français chez les adultes reste également une priorité. J'ai récemment participé à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'ASBL Lire et Écrire, qui a quitté Saint-Gilles pour s'établir à Forest. Nous avons pu constater ce que cette ASBL apporte à des personnes qui n'ont pas l'usage du français en étant adultes. Rappelons que l'analphabétisme et l'illettrisme sont deux phénomènes distincts, qui doivent être traités. Certains bénéficiaires disent avoir changé de vie, voire avoir vécu une seconde naissance. Ils étaient dans un lieu hybride entre l'être et le non-être social, incapables de vivre et de se faire comprendre. Grâce à l'apprentissage du français, ils ont pu rejoindre la société et la collectivité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et PS)

Nous sommes nombreux à avoir été confrontés à la question de l'analphabétisme et de l'illettrisme en constatant le désarroi et l'angoisse permanente de ces gens incapables de lire un courrier administratif. En offrant à toutes ces personnes la possibilité d'apprendre notre belle langue, nous leur permettons de sortir de ces peurs qui leur semblent parfois indépassables. La main tendue par nos institutions et nos associations leur permet de prendre un nouvel envol. Les appels à projets en ces domaines suivent leur cours et nous y reviendrons chaque fois que vous le souhaiterez.

Pour ce qui est de l'apprentissage du français par les primo-arrivants, les mineurs non accompagnés ou autres, Madame Barzin, je vous confirme que l'objectif est de restaurer la confiance et le lien, de renforcer les compétences de base en lecture et en écriture et de permettre un retour vers l'école ou la formation. Il faut éviter la segmentation de l'approche et mettre en place un parcours cohérent visant à doter la personne de toutes les compétences et de tous les outils nécessaires, à commencer par la maîtrise du français. D'autres étapes peuvent suivre : l'insertion socioprofessionnelle, l'orientation, la formation et la recherche d'un emploi. Tout cela est essentiel.

Les prérogatives de la Commission communautaire française étant ce qu'elles sont, elle ne peut évidemment pas tout piloter. Cependant, grâce au maillage interinstitutionnel et avec la contribution d'autres intervenants, je puis vous assurer que nous atteindrons notre objectif.

Monsieur Laarissi, vous m'interrogez sur l'articulation des dispositifs. Je ne peux que me répéter : la coordination s'appuiera sur les structures existantes ; nous n'allons pas perdre du temps et de l'argent à réinventer ce qui existe déjà. Il est important de s'appuyer sur les opérateurs existants, en particulier le secteur associatif et les administrations concernées.

S'agissant des diagnostics locaux, ceux-ci doivent alimenter les pactes de cohésion sociale dans l'ensemble des communes éligibles et guider les priorités des cinq prochaines années. Leur utilité sera précisément de faire évoluer les actions à partir des besoins détectés sur le terrain.

La question de la formation ayant retenu l'attention de beaucoup de nos collègues, je me permettrai de donner une réponse groupée. Le Plan formation 2026-2029 repose sur cinq axes :

- une offre davantage pilotée par les besoins du marché du travail ;
- une meilleure pertinence des formations ce qui fait l'objet d'un travail constant ;
- le développement du dispositif très efficace des formations en alternance ;
- l'accès des publics les plus éloignés de l'emploi, une priorité constante des politiques de l'emploi depuis plusieurs décennies qui donne des résultats.

Tout cela nécessite, certes, des moyens importants, mais s'ils permettent de mettre quelqu'un à l'emploi, il n'est plus question d'une dépense, mais d'un investissement tant pour la personne concernée que pour la Région.

Je n'oublie pas le cinquième axe : la simplification du paysage de la formation. Nous devons impérativement simplifier tout ce qui peut l'être afin que les personnes concernées, les entreprises et les pouvoirs publics s'y retrouvent. Je rappelle que les pouvoirs publics prennent à leur charge une bonne part de la formation, et qu'il faut dès lors en simplifier tous les aspects. Le travail reposera sur une meilleure orientation des moyens existants et une meilleure articulation des dispositifs. Vous avez donc mis le doigt sur un aspect essentiel en m'interrogeant sur ces sujets.

L'objectif est ambitieux, c'est vrai, mais le problème nécessite une telle ambition. L'ambition est de permettre à 20.000 chercheurs d'emploi d'accéder à une formation. Bien sûr, en citant des objectifs quantitatifs, un Gouvernement ou un collège s'expose toujours au risque que les chiffres diffèrent finalement des objectifs fixés. Cependant, les objectifs quantitatifs permettent aussi de mobiliser. Mais, si je n'ai jamais été très friand des objectifs quantitatifs, ce n'est pas tant par crainte d'une analyse de l'opposition, mais parce que l'on passe ainsi peut-être à côté de l'essentiel. L'essentiel n'est pas toujours de savoir comment aller sur la lune, mais pourquoi il faut y aller et comment. Pour l'heure, il faut lier les deux. Il nous faut recenser les besoins et les moyens d'y répondre.

Les objectifs quantitatifs sont donc mobilisateurs pour les acteurs et pour un corps social en attente d'ambition : la société veut savoir ce que nous comptons faire pour la formation, pour l'emploi, pour le logement, mais ils sont également mobilisateurs pour un exécutif soudé et déterminé à atteindre un but tel que 20.000 chercheurs d'emploi.

Madame Parga Vega, vous m'avez interrogé sur la garde des enfants, et vous avez bien raison. Ce sujet est indissociablement lié à la question des inégalités entre les hommes et les femmes. Si l'on ne règle pas la garde des enfants, on ne peut supprimer une entrave à l'accès effectif au marché de l'emploi, ni remédier à la distribution inégalitaire des emplois à mi-temps. Ce message doit être adressé à l'ensemble des institutions : la Maison d'enfants d'Actiris, les partenariats, les structures d'accueil et les associations, qui doivent faire l'objet d'une politique ambitieuse répondant aux enjeux.

La reconnaissance des diplômes est effectivement un chantier prioritaire, je partage votre avis. Lors de la réforme, menée de manière interinstitutionnelle, la Commission communautaire française défendra au mieux les réalités sociales de Bruxelles. Il nous faut aussi mieux reconnaître les acquis, éviter les répétitions inutiles et mobiliser les moyens de la manière la plus efficace possible – au sens d'atteindre les objectifs, ce qu'on appelle l'efficience.

Vous avez raison de nous interpeller régulièrement à ce sujet, car celui-ci doit être une préoccupation constante. Nous ferons vraiment de notre mieux à cet effet, car certains des déficits de notre société seront ainsi partiellement résolus.

Concernant nos écoles et le transport scolaire, Mme Tahar m'a interrogé sur les répercussions de la rentrée dans les établissements de la Commission communautaire française. Bien évidemment, comme d'autres niveaux de pouvoir – tels que les pouvoirs organisateurs locaux –, nous devons absorber les réformes dictées ailleurs. Lorsqu'un cadre légal est fixé, les pouvoirs organisateurs doivent l'appliquer. Ce qui est vrai pour les communes l'est aussi pour la Commission communautaire française. Dès lors, certaines adaptations importantes s'imposent.

Nous avons demandé un retour aux équipes compétentes. Sur la base des informations qui nous ont été transmises, je puis vous dire que la mise en œuvre des adaptations n'a pas engendré de pertes d'emploi pour les enseignants nommés ou temporaires prioritaires concernés, même s'il y a ici et là des changements d'implantation.

Nous resterons évidemment attentifs aux conditions de travail et au bien-être au travail pour assurer la continuité des apprentissages. Le bien-être de nos enfants et des élèves dépend aussi du bien-être des enseignants et de la qualité du cadre de travail dans nos écoles. Le sujet est donc important.

Monsieur Laarissi, vous m'avez posé une question très précise sur une nouvelle implantation de l'Institut Alexandre Herlin, qui doit permettre une augmentation de capacité de 200 places pour une population scolaire globale pouvant atteindre 500 élèves. La prise de possession du nouveau bâtiment par l'école fondamentale est prévue pendant les vacances d'automne.

Monsieur Obolensky, vous m'avez interrogé sur de nombreux sujets et j'ai déjà répondu à certaines de vos questions, bien que je ne vous nomme que maintenant. Les difficultés de Mobili, l'application de Suivo, que vous avez mentionnées ne doivent pas être minimisées. Toutefois, comme pour tout nouveau programme, il peut connaître des difficultés de démarrage et des crises de croissance. Cela aurait, par ailleurs, été une erreur de ne rien faire. Vous avez raison de dire que c'est une bonne chose, mais que cela ne suffit pas. Sur le plan technique, il faut d'abord corriger les difficultés de fonctionnement de l'application et atteindre un niveau de fiabilité acceptable pour les familles et les usagers. Pour le reste, il faut continuer à assurer une offre suffisante. En effet, l'application ne résoudra pas tous les problèmes d'inadéquation entre l'offre et les besoins.

Voici le calendrier du titre de compétence des accompagnateurs scolaires : son contenu est validé au niveau du Consortium de validation des compétences, et des épreuves à blanc sont prévues d'ici à fin 2026. Les premières épreuves officielles sont envisagées vers la fin de l'année scolaire, dans quelques mois donc.

Les accompagnateurs bénéficient déjà de formations portant sur la sécurité, le règlement du transport, la compréhension

des handicaps et l'adaptation des pratiques, avec notamment des formations spécialisées sur l'autisme. Monsieur Laarissi, les prochains marchés publics, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2027, doivent imposer une climatisation performante et opérationnelle dans les véhicules.

Les crèches, à propos desquelles Mme Maison m'a interrogé cette semaine en commission, sont un enjeu d'égalité essentiel, favorisant l'accès à l'emploi et permettant aux parents de suivre une formation en trouvant une solution pour leur enfant. Entre 2014 et 2026, la Commission communautaire française a soutenu, par le financement des infrastructures, l'ouverture de 1.907 nouvelles places, ce qui est un chiffre important au vu de ses moyens. Pour le seul plan cigogne 3, sur 762 places soutenues en infrastructure, 84 ont été ouvertes, 169 ont été abandonnées et 509 restent à ouvrir.

Dans le cadre de cette action, la collaboration avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est fondamentale. Nous continuons à travailler avec cet organisme et les acteurs de terrain pour définir les obstacles à notre démarche. Je rappelle que la Commission communautaire française intervient sur les infrastructures, comme elle intervient dans l'accompagnement des projets qui pourraient voir le jour, en interaction avec l'ONE. Le financement du fonctionnement et du personnel exige une coordination avec les autres autorités compétentes. Ma collègue Karine Lalieux travaille avec ses équipes sur ces aspects.

Mesdames et Messieurs les Députés, vous avez beaucoup insisté sur la problématique des violences faites aux femmes, qui reste une préoccupation de tous les instants. Je rappelle à cet égard l'initiative du pack « Nouveau départ » prise par le Gouvernement à mon initiative. Des chiffres, qui restent alarmants et inacceptables, ont été cités. Ce mal qui continue à exister de manière très explicite dans notre société doit être combattu. Nous devons mobiliser tous les moyens dont nous disposons pour y parvenir.

Pour ce faire, il y a la prévention, l'accompagnement et la réponse, en particulier au niveau judiciaire. Les interpellations doivent se poursuivre. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les zones de police, mais nous devons faire en sorte que la tolérance zéro soit aussi effective dans ce domaine qui interroge notre société dans ses ressorts les plus essentiels.

Vous avez pointé les cyberviolences, ainsi que l'accompagnement des auteurs. Vous avez évoqué aussi la nécessité d'une réponse spécifique à l'inceste. Vous avez raison : les chiffres sont effarants, mais pour les cas connus combien restent inconnus ? Comment amener les victimes à en parler en évitant la gêne, la peur, en surmontant tous les sentiments refoulés ? J'ai demandé à mes services de prendre le problème à bras-le-corps et surtout d'en assurer le suivi pour avancer sur ce sujet particulièrement douloureux.

Quand je dis que les secteurs non marchands doivent attendre 2028, cela ne signifie pas que nous attendrons 2028 pour agir. En 2027, les moyens prévus dans les accords précédents seront préservés et indexés. Cela a déjà été un combat en soi ! L'objectif est de prendre soin des gens qui prennent soin de nous. Le dialogue avec eux est régulier, soit directement, soit par l'entremise de l'administration. J'entends le poursuivre, car je fais de la concertation sociale un credo. Je ne changerai pas de méthode.

La revalorisation de la fonction d'aide familiale par le passage dans le modèle barémique analytique de l'Institut de classification de fonctions (IFIC) est engagée, avec pour objectif de concrétiser les revalorisations prévues dans les services d'aide à domicile d'ici à la fin de l'année.

Un accord a été conclu dans le secteur du handicap et des maisons d'accueil pour quatre jours de congé supplémentaires, avec embauche compensatoire. À partir de janvier 2027, une revalorisation salariale est également prévue dans les services de santé mentale, les services actifs en matière de drogue et d'addiction, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familial, les centres d'accueil téléphonique et les services de médiation de dettes.

L'arborescence que je viens de rappeler montre à quel point nous intervenons vraiment dans tous les secteurs. C'est non seulement nécessaire, mais cela témoigne aussi de l'importance que nous accordons aux femmes et aux hommes qui, au quotidien, font vivre ces secteurs au service des Bruxelloises et des Bruxellois. Le Collège a dès lors la ferme volonté de réaliser cet objectif.

Nous finaliserons aussi les engagements précédents, tout en préparant la suite. Des discussions budgétaires sont engagées pour dégager de nouveaux moyens en vue d'un nouvel accord à partir de 2028. Comme je l'ai déjà indiqué, à partir de 2028, l'objectif est de pouvoir programmer un nouvel accord, ce qui constitue un cap important.

En ce qui concerne la culture et le sport, Madame Jodogne, le projet de maison des cultures urbaines reste d'actualité et fera l'objet d'un suivi. Madame Agic, l'accès des femmes à la culture et au sport est aussi une priorité. Des budgets y sont consacrés spécifiquement, en particulier à travers une allocation destinée au sport au féminin, qui est préservée et que, bien évidemment, nous utiliserons au mieux.

Mesdames et Messieurs les Députés, vous nous avez demandé comment les intentions devenaient des actes. Elles deviennent des actes lorsqu'un service de médiation de dettes retrouve des moyens d'accompagnement, lorsqu'une équipe de santé mentale peut être renforcée, lorsqu'un travailleur voit sa rémunération revalorisée, lorsqu'une personne en situation de handicap reçoit davantage de soutien pour vivre selon ses choix. Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres.

Bien sûr, tout n'est pas réglé. Si un jour, tout devait être réglé, quelle serait encore l'importance et le rôle des élus, des responsables politiques que nous sommes ? Au fond, faire grandir notre société, améliorer les choses et apporter des solutions aux difficultés et aux problèmes sont pour nous un horizon constant, dans lequel nous nous inscrivons et vis-à-vis duquel nous ne désarmerons pas, en dépit des épreuves qui parsèment le chemin.

Nous prendrons nos responsabilités. Parce que nous n'avons pas peur de ces difficultés, parce que nous avons décidé d'être méthodiques, énergiques, volontaristes et humanistes. Et aussi parce que nous savons que nous pourrons compter sur la confiance de ce Parlement. Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. le président.- Je remercie le ministre-président pour les réponses qu'il a apportées aux nombreuses questions qui lui ont été posées ce matin.

Nous allons à présent faire le tour des groupes politiques pour les répliques. Je rappelle que chaque groupe dispose à cet égard d'un temps de parole de cinq minutes.

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Monsieur le ministre-président, je vous remercie pour vos réponses et je voudrais revenir sur ce qui nous semble être le principal enjeu de cette déclaration.

Depuis février, le Collège a eu plusieurs mois pour traduire ses engagements et décisions. Nous entendons aujourd'hui une volonté de poursuivre et de consolider les politiques de la Commission communautaire française , mais nous avons encore du mal à mesurer ce qui a réellement changé pour les Bruxelloises et pour les travailleurs de terrain. La situation sociale n'a pas attendu. Les conséquences des décisions du Gouvernement Arizona commencent à se faire sentir, et ce sont précisément les publics accompagnés par la Commission communautaire française qui risquent d'en payer le prix.

Cela soulève une question de responsabilité politique. La Commission communautaire française ne peut pas devenir un simple amortisseur de politiques d'austérité décidées à un autre niveau de pouvoir, sans disposer des ressources nécessaires pour y faire face. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'un véritable refinancement bruxellois. Bruxelles assume des missions essentielles pour sa population, mais aussi pour toutes celles et ceux qui viennent y travailler, étudier ou bénéficier de ses services. Cette réalité doit être prise en considération dans la répartition des moyens entre les différents niveaux de pouvoir.

Nous voudrions également insister sur un autre point : la place accordée aux acteurs de terrain dans les décisions politiques. Les associations et les services subventionnés reconnaissent la réalité des quartiers, les difficultés des familles et les besoins qui restent sans réponse. Pourtant, ils doivent encore trop souvent organiser leur travail dans une grande incertitude.

Vous souhaitez revoir les modalités d'attribution des financements, mais une meilleure gestion ne peut pas se limiter à répartir autrement la pénurie. Elle doit aussi garantir à ces structures une stabilité suffisante pour qu'elles puissent assurer leurs missions et préserver leurs emplois.

Concernant la politique du handicap, nous avons effectivement posé des questions sur des chiffres qui nous paraissaient peu clairs : le nombre réel de conventions prioritaires que vous allez attribuer sans faire un comptage sur plusieurs décennies, ou encore le nombre de places inoccupées que vous allez remplir, on ne sait toujours pas comment. Concernant les nouvelles places projetées, quelle garantie avons-nous qu'elles seront effectivement créées ?

Nous rappelons que la responsabilité publique ne s'arrête pas à l'annonce d'un projet. Il s'agit aussi d'en vérifier la réalisation, l'accessibilité et les résultats pour les personnes concernées. J'espère que le budget nous fournira des éclaircissements à ce sujet.

Les familles sont lassées des effets d'annonce et de la communication du ministre Hublet. Beaucoup d'engagements ont été pris au fil de la législature, et elles attendent maintenant une réelle amélioration de leur situation ainsi que des délais fiables.

Vous annoncez une centaine de nouvelles places, mais le chantier doit encore commencer. Les délais sont flous. Vous évoquez notamment l'horizon 2035, ce qui signifie la création de dix places par an. À ce rythme et compte tenu de la liste d'attente, il faudrait que le Gouvernement bruxellois reste en place pendant 120 ans pour résorber l'actuelle liste d'attente.

Il en va de même pour la formation professionnelle. L'efficacité d'une politique ne se mesure pas seulement au nombre de personnes qui entrent dans un trajet de formation, mais aussi à leur capacité à le terminer et à accéder ensuite à un emploi stable. Au-delà de la fixation d'objectifs statistiques, cela suppose de lever les obstacles matériels et sociaux.

Monsieur le ministre-président, en résumé, notre préoccupation est la suivante : la Commission communautaire française aura-t-elle les moyens de remplir ses missions ou devra-t-elle continuer à adapter ses ambitions aux contraintes budgétaires ?

Nous ne sous-estimons pas les difficultés financières de la Région ; nous nous refusons à ce que celles-ci deviennent une fatalité à laquelle les travailleurs, les associations et les familles devraient simplement s'adapter. Les choix budgétaires sont également des choix de société, et vous l'avez d'ailleurs souligné.

Nous défendons une Commission communautaire française qui ne se contente pas d'éviter la dégradation des services, mais qui se donne les moyens de répondre aux besoins sociaux de la population. Nous attendons donc que les prochaines décisions budgétaires permettent de juger de la priorité réelle accordée à ces politiques, car la question n'est pas seulement de savoir ce que le Collège souhaite faire, c'est de savoir ce qu'il sera effectivement en mesure de garantir à la population. C'est sur cette base que nous évaluerons les actes du Gouvernement. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je remercie le ministre-président de nous avoir répondu longuement et en détail. C'est toujours un exercice important dans ce Parlement. Je ne reviendrai pas sur un certain nombre d'insinuations assez malveillantes et je m'en tiendrai aux faits.

Tout d'abord, chers collègues, en matière de moyens, le Collège a fait le choix de préserver les services. Au-delà de leur maintien, il a renforcé l'aide alimentaire et le soutien aux aidants proches. La trajectoire est tenue : aucun licenciement. Tout le personnel pédagogique est préservé. On ne protège pas les plus fragiles avec des promesses non financées, le cap montré est donc à la fois solide et sérieux.

Dans le domaine de la formation, certains y voient de l'austérité, mais les faits disent le contraire. L'objectif de 20.000 formations par an pour les chercheurs d'emploi est maintenu, de même que leur gratuité. Quant aux comités sectoriels, ils ont été relancés afin que les formations conduisent à l'emploi. Il ne s'agit pas d'austérité, mais d'efficacité et de responsabilité budgétaire. La ligne privilégiée aujourd'hui est, en quelque sorte, de dépenser mieux pour agir mieux.

Concernant les crèches et les personnes en situation de handicap, le Collège n'a pas attendu et a d'ores et déjà lancé les chantiers du Centre de rééducation de l’enfance à

Bruxelles (CREB) et de La Forestière. Le centre Tisser sera porté sur les fonts baptismaux en 2027, le ministre-président ayant prudemment annoncé un objectif d'achèvement des travaux pour 2029. Des places seront créées dans les crèches en convertissant les places inoccupées, sans coût supplémentaire. De plus, la création et la rénovation d'autres places se poursuivent également.

Il ne s'agit pas d'intentions, mais de chantiers bien concrets, car les Bruxellois n'attendent pas des promesses, mais des résultats tangibles.

Pour le reste, chers collègues, nous sommes tous d'accord ; Mme Tahar l'a dit, comme la Commission communautaire française n'a pas de recettes propres ou de baguette magique, elle ne peut tout promettre à tout le monde, comme vous semblez parfois le solliciter, Madame Tahar.

Permettez-moi de faire un peu d'histoire contemporaine. Sous la précédente législature, le poste de ministre-présidente de la Commission communautaire française était occupé par une membre d'Ecolo, et votre parti exerçait également la compétence du social et de la santé. Or, vous n'avez pas réinvesti structurellement dans cette institution pendant cinq ans. La marge dont vous avez bénéficié provenait essentiellement de la cocomisation, la plupart des institutions de santé et d'aide aux personnes ayant basculé vers la Commission communautaire française. Ce n'était donc pas un choix d'investissement, c'était un transfert.

Comme le disait Marcel Achard, l'oubli est le suprême refuge.

(Applaudissements sur les bancs des groupes MR et PS)

J'espère, en passant, qu'on se souviendra de qui est Marcel Achard !

Pour le reste, chers collègues, allons de l'avant. Ne soyons pas bercés par les illusions, mais guidés par cette volonté d'agir qui est le fondement même de cette institution pragmatique qu'est la Commission communautaire française.

(Applaudissements du ministre-président et sur les bancs des groupes MR et PS)

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Comme vous me tendez une perche, Monsieur Van Goidsenhoven, je vais rebondir. C'est tout ce que nous avons demandé. Nous n'avons pas demandé des promesses, et je n'ai d'ailleurs pas utilisé ce terme.

Comme je l'ai rappelé, Monsieur le ministre-président, nous connaissons la situation budgétaire, et vous la connaissez mieux que moi, dans le cadre de vos fonctions et de vos responsabilités. Nous avons bien compris qu'il s'agissait avant tout de choix budgétaires et de réorientations – pour reprendre les termes que vous avez utilisés – dans certaines politiques publiques.

Prenons par exemple la formation professionnelle. Il s'agit là, comme vous l'avez dit, d'une réorientation des moyens. Lors du premier examen budgétaire en 2026, nous avons pu observer des mesures d'économie dans le secteur de la formation professionnelle. Nous savons pertinemment que si vous souhaitez parvenir à un équilibre en 2029, il va falloir faire des choix. Or, les choix font mal et sont parfois une forme d'austérité, même si c'est parfois difficile à avouer.

Je ne vous demande pas de nous faire des promesses. Je vous demande de vous exprimer en toute franchise. Je reconnais que dans le cadre de vos réponses, vous avez fait preuve d'humilité, reconnu les difficultés et exprimé votre volonté de préserver ce qu'il y a lieu de préserver, parce que la situation est tellement dramatique sur le terrain.

En fait, nous n'avons pas le choix. Malheureusement – je vous le dis en toute neutralité, et non en ma qualité de députée de l'opposition –, ce ne sera pas suffisant. Il va nous falloir réfléchir, à long terme, majorité et opposition confondues, à la nécessité de refinancer Bruxelles et de faire des politiques sociales, de santé, du handicap, ainsi que de toutes les politiques relevant des compétences personnalisables, une priorité. Cependant, il est vrai qu'avec les moyens dont nous disposons, ce n'est pas suffisant.

Je ne vais pas revenir sur tous les points. Vous nous avez invités à revenir vers vous s'il nous restait des questions, et il est normal que je n'aie pas obtenu de réponse à toutes mes interrogations, car les questions étaient nombreuses.

Monsieur le ministre-président, vous avez cité toutes les formes de racisme – l'antisémitisme, l'islamophobie, et d'autres formes de racisme –, même si, comme vous l'avez dit, il est parfois compliqué d'être exhaustif. L'idée n'est évidemment pas de les hiérarchiser, mais la situation est grave. Je viens d'apprendre qu'en France, un terroriste a ouvert le feu sur une mosquée et tué une personne. L'islamophobie n'est pas un mythe, c'est une réalité. Elle tue. Certains ici ne veulent pas la nommer, ni la voir, et c'est ce que je voulais dire lors de mon intervention ce matin.

Ce qui nous intéresse en tant que députés, c'est que Bruxelles soit mieux financée, que les compétences de la Commission communautaire française et les associations soient mieux soutenues. Vous avez répondu de manière très étayée, pendant plus d'une heure. Merci à vos collaborateurs et aux services, car je sais que l'exercice n'est pas facile. Cependant, vous avez surtout rappelé des constats que nous connaissons déjà et sur lesquels nous sommes d'accord. C'est parce que ces constats sont assez graves qu'il nous faut des réponses à la hauteur de ces enjeux.

Vos prédécesseurs – votre parti était aussi au Collège – ont fait ce qu'ils pouvaient, dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui. Vous avez salué Mme Trachte, la précédente ministre-présidente de la Commission communautaire française, qui s'est battue pour revaloriser le secteur non marchand, généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, et j'en passe.

Concernant l'accord du secteur non marchand, vous nous garantissez que les moyens seront préservés en 2027, et je ne vois pas comment vous pourriez faire autrement. Je sais que ce n'est pas facile et qu'il faut se battre pour tout, mais l'accord a déjà été conclu et il n'est pas possible de revenir en arrière. Toutefois, selon le secteur, même le maintien des moyens n'est pas suffisant au vu des enjeux.

Cela m'inquiète, car ce secteur rassemble toutes les compétences que nous traitons dans cette assemblée. J'ignore comment les opérateurs parviendront à travailler s'ils ne disposent pas de moyens supplémentaires. Vous n'avez pas apporté de réponse sur ce point. Nous verrons dans les travaux budgétaires comment vous ventilerez l'une ou l'autre allocation, comment vous comptez recourir aux sous-utilisations, en tenant compte des critiques de la Cour des comptes, car le recours à certains mécanismes n'est pas toujours salué. Je reste un peu sur ma faim.

Vous avez salué, à juste titre, le travail d'une collègue de votre parti. Nous ne sommes pas en séance plénière pour distribuer des points, que ce soit pour la majorité ou l'opposition. Je pourrais faire de même pour Mme De Ré, qui effectue également un travail remarquable sur les questions d'égalité des chances pour la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons tout intérêt à travailler ensemble quand des matières font l'unanimité.

Je regrette parfois les petits jeux de majorité contre opposition dans les commissions, où les textes de l'opposition ne reçoivent pas toujours le même traitement que ceux de la majorité. Nous devrions essayer, au moins en Commission communautaire française, de faire en sorte que le travail de l'opposition et celui de la majorité servent l'intérêt général, et pas seulement l'intérêt de certains.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo et DéFI)

Mme Leila Agic (PS).- Je voudrais remercier le ministre-président pour toutes ses réponses et pour l'attention qu'il a portée aux points soulevés par l'ensemble des partis ici présents. Cela fait du bien à la démocratie de voir un ministre prendre le temps de répondre à presque tous les points soulevés. Chacun se positionnera et aura sa propre opinion sur les réponses obtenues, mais celles-ci sont en tout cas empreintes de respect. Je siège dans d'autres assemblées, où ce n'est pas toujours le cas.

Je ne serai pas beaucoup plus longue, car nous pourrons débattre du budget et revenir sur les chiffres dans les différentes commissions. Aujourd'hui, ce que je souhaite dire pour conclure, c'est que vous pourrez compter sur le groupe PS pour faire vivre ces objectifs et ces priorités au plus près des Bruxelloises et des Bruxellois, comme le sont les matières de la Commission communautaire française.

(Applaudissements du ministre-président et sur les bancs du groupe PS)

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- En 2027, le cap du Collège sera la continuité sans rupture par rapport à 2026. Le maintien de l'ensemble des priorités, voire un certain renforcement, est annoncé. Dans votre réponse, Monsieur le ministre-président, vous avez apporté de nombreux éclaircissements sur votre manière de procéder. De temps en temps, même un petit chiffre vous a échappé. Nous vous en remercions, car vos réponses ne manqueront pas d'alimenter nos travaux dans les semaines et les mois à venir.

Néanmoins, le groupe DéFI continue de penser qu'il y aura de nombreux choix à opérer, des décisions difficiles à prendre, et des missions qui n'obtiendront pas les moyens dont elles auraient grandement besoin, ou dont elles ont déjà grandement besoin. Votre enthousiasme et votre optimisme seront rattrapés par la réalité des contraintes financières et budgétaires de la Commission communautaire française.

Cependant, vous nous avez dévoilé la couronne – pour reprendre votre expression – en nous annonçant une augmentation de la dotation. Nous découvrirons son montant dans quelques semaines, mais je ne suis pas certaine que cette augmentation vous permettra de répondre à toutes vos intentions et ambitions. Je ne parlerai pas de toutes vos promesses, car vous avez la prudence de ne pas en faire. En tout cas, des ambitions, vous en avez. J'en ai d'ailleurs souligné plusieurs que nous partageons et que nous espérons voir se réaliser. Je voudrais vous croire sur parole, mais une expression populaire – et je ne ferai pas référence cette fois à de grands philosophes ou historiens – dit ceci : « Il faut le voir pour le croire ». Donc, nous verrons, *we zullen zien*.

Madame Lalieux, nous vous interrogerons dans quelques semaines pour en savoir davantage sur les choix que vous poserez. Ils provoqueront certainement des déceptions, mais j'espère qu'il y aura aussi de l'espoir pour le futur de notre belle Commission communautaire française et, surtout, de notre belle Région.

(Applaudissements du ministre-président et sur les bancs du groupe DéFI)

M. Mounir Laarissi (Les Engagés).- Je suis conscient de la difficulté de l'exercice et je vous remercie, Monsieur le ministre-président, pour les éléments de réponse que vous nous avez apportés.

Vous avez dit que les problèmes engendraient les problèmes. Une difficulté financière peut mener à l'isolement et celui-ci risque d'éloigner des soins. Une santé fragilisée peut à son tour compliquer encore l'accès à l'emploi, au logement ou à l'autonomie. Cette spirale n'est toutefois pas une fatalité et je pense que tel était le propos de votre intervention et le sens de la déclaration de politique générale. L'action publique peut interrompre le cercle vicieux à condition d'agir à temps et de faire travailler ensemble les différents niveaux de pouvoir.

Les questions sur les moyens, les priorités et le calendrier sont légitimes. Si la déclaration définit une direction, le débat budgétaire nous permettra d'examiner les crédits et leur répartition. Dans une période budgétaire exigeante, nous faisons des choix et nous gardons le cap du retour à l'équilibre, sans abandonner les priorités du terrain. Le budget 2027 s'inscrit dans la continuité de celui de 2026 et renforce même certaines politiques. Comme vous l'avez indiqué, l'exercice est exigeant, mais la situation est sous contrôle.

Cette continuité est également importante pour les associations, qui ont besoin de visibilité pour organiser leur action dans la durée. Évaluer les politiques implique d'examiner sérieusement ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, ainsi que de consolider les réponses existantes, comme je l'ai mentionné précédemment.

Nous devons aussi soutenir la première ligne : les services sociaux, les centres médicaux, l'aide alimentaire et la médiation de dettes. Encore faut-il que les personnes puissent accéder à leurs droits. Le non-recours nous rappelle qu'il ne suffit pas qu'un droit existe sur le papier ; il faut pouvoir le reconnaître, comprendre les démarches et obtenir un accompagnement. Nos services et notre administration doivent être suffisamment agiles pour s'adapter aux réalités des personnes et éviter qu'elles se perdent dans le dédale des dispositifs.

Cette capacité à agir doit également se mesurer à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous vous remercions d'avoir insisté sur ce point. Leur permettre de vivre pleinement dans la société, c'est créer des places adaptées, répondre aux situations urgentes et soutenir leur autonomie. C'est aussi apporter des réponses concrètes aux familles sur le long terme.

La même exigence s'applique aux assuétudes. La consommation de drogue est avant tout un enjeu de santé publique. Nous devons décloisonner la prévention, l'accueil, l'accompagnement en santé mentale et l'accès aux soins. Parallèlement, nous devons agir avec fermeté contre les trafics et les réseaux criminels, tout en répondant aux préoccupations de sécurité et de tranquillité des habitants.

Enfin, nous devons lutter, comme vous l'avez également dit, contre toutes les violences, toutes les discriminations et toutes les formes de racisme. Aucune personne ne doit être laissée seule face à la violence ou exclue des réponses dont elle a besoin. Nous ne prétendons pas que les difficultés disparaîtront d'un coup. Nous affirmons, et c'est aussi ce que vous avez dit de manière transversale, que la continuité des services, la prévention, l'accès effectif aux droits et la solidarité peuvent empêcher leur accumulation.

C'est le sens de notre engagement et de notre soutien à cette majorité. Demain, il fera beau, comme le dit l'expression latine, « Post nubila phoebus », ou « après la pluie, le beau temps ». Ce n'est pas une promesse facile, mais c'est une conviction politique. Il nous appartient de rendre l'horizon plus clair par des réponses concrètes, accessibles et partagées.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. le président.- La discussion de la déclaration de politique générale du Gouvernement est close.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 15h33.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Loubna Azghoud, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Kristela Bytyçi, Martin Casier, Angelina Chan, Bernard Clerfayt, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Octave Daube, Louis de Clippele, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Ibrahim Donmez, Mihaela Drozd, Anne-Charlotte d'Ursel, Amin El Boujdaini, Hanina El Hamamouchi, Soulaimane El Mokadem, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Aline Godfrin, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Emel Köse, Fadila Laanan, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Ismail Luahabi, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Alain Maron, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Hennan Oflu, Mohammed Ouriaghli, Amélie Pans, Patricia Parga Vega, Yannick Piquet, Marisol Revelo Paredes, Françoise Schepmans, Farida Tahar, Mehdi Talbi, Sevket Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Cécile Vainsel, Manon Vidal, Olivier Willocx et Yusuf Yildiz.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Ahmed Laaouej, Boris Dilliès, Laurent Hublet, Audrey Henry et Karine Lalieux.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission des Affaires générales, du Budget, de la Culture, des Crèches, de la Fonction publique, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

1. Organisation des travaux
2. Proposition de résolution concernant la prise en charge des victimes de violences sexuelles à Bruxelles, notamment en cas de conflits
 déposée par Mme Kristela Bytyçi, Mme Leila Agic et Mme Emel Köse
 doc. 60 (2025-2026) n° 1
3. Proposition de résolution visant à lutter contre les discriminations et les inégalités à l'égard des personnes issues des communautés Rroms et des Gens du voyage
 déposée par Mme Farida Tahar et Mme Margaux De Ré
 doc. 61 (2025-2026) n° 1
4. Divers

Membres présents : Mme Leila Agic (remplace M. Rudi Vervoort), M. Abdourhamane Baldé, Mme Kristela Bytyçi (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), M. Amin El Boujdaini, Mme Nadia El Yousfi, Mme Emel Köse (remplace Mme Marie Cruysmans), M. Hennan Oflu (supplée Mme Aurélie Czekalski), M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Marisol Revelo Paredes (supplée Mme Patricia Parga Vega), Mme Farida Tahar, M. Mehdi Talbi (remplace Mme Mihaela Drozd) et M. Olivier Willocx (remplace M. Sadik Köksal).

Était également présente : Mme Margaux De Ré (députée).

Commission des Affaires sociales, de l'Action sociale, de la cohésion sociale, de la Famille et de la Santé

1. Organisation des travaux
2. Proposition de résolution tendant à garantir une information complète et accessible sur les droits liés à la grossesse, à l'accouchement et à la parentalité
 déposée par Mme Leila Agic
 doc. 52 (2025-2026) n° 1
3. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, Mme Ariane de Lobkowicz, Mme Anne-Charlotrte d'Ursel, M. Mounir Laarissi (remplace Mme Gladys Kazadi), M. Petya Obolensky, Mme Amélie Pans (présidente), Mme Patricia Parga Vega (supplée Mme Mihaela Drozd), Mme Françoise Schepmans, M. Medhi Talbi (supplée Mme Hanina El Hamamouchi) et Mme Cécile Vainsel.

Membre absent : M. Matteo Segers (excusé).

ANNEXE 2

ARRÊTÉ DE RÉALLOCATION

- 2026/2381 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget pour l'année 2026 (décret) par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 22 – programme 002
- 2026/2409 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget pour l'année 2026 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22, programme 001
- 2026/2410 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget pour l'année 2026 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23, programme 002

ANNEXE 3

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- le recours en annulation et la demande de suspension du décret de la Communauté flamande du 19 juin 2026 « modifiant plusieurs décrets relatifs au domaine politique de l'Enseignement et de la Formation, en ce qui concerne les allocations d'études dans l'enseignement supérieur ainsi que les crèches et l'accueil périscolaire dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale », introduits par l'ASBL » Vlaamse Vereniging van Studenten » et autres ;

- le recours en annulation de l'article 5 de la loi du 25 mai 2026 « modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et diverses autres dispositions relatives aux services de police », introduit par la commune d'Auderghem et la bourgmestre de la commune d'Auderghem ;

- le recours en annulation de l'article 2.12.3 de la loi du 23 mars 2026 « contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2026 » et des tableaux des crédits annexés, dans la mesure où ils concernent le programme 12.56.1 « Subside à l'ASBL Casa legal » de la division 56 de la division organique 12, introduit par l'» Orde van Vlaamse balies » ;

- les recours en annulation du décret de la Région wallonne du 12 mars 2026 « portant assentiment à l'Accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages », de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2026 « portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages et portant modification de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires » et du décret de la Région flamande du 27 mars 2026 « portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages », introduits par l'ASBL » Recupel » et autres, par l'ASBL » Valipac », par l'ASBL « Febelauto », par l'ASBL « Philip Porris Benelux », par l'ASBL » Fédération belge du commerce et des services » et autres, par la SA « établissements L. Lacroix Fils », par la SA « British American Tobacco Belgium » et par la société de droit néerlandais « JT International Company Netherlands bv » ;

- le recours en annulation de la loi du 9 juillet 2026 « portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, à l'Accord entre l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne et le Royaume de Belgique sur les privilèges et immunités de l'organisation complémentaire à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne ' Eurocontrol ' du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 17 juillet 2006, fait à Bruxelles le 23 juillet 2025 », introduit par la société de droit australien « Omni Bridgeway Ltd » ;

- le recours en annulation et la demande de suspension de la loi du 9 juillet 2026 « portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, à l'Accord entre l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne et le Royaume de Belgique sur les privilèges et immunités de l'organisation complémentaire à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne ' Eurocontrol ' du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 17 juillet 2006, fait à Bruxelles le 23 juillet 2025 », introduits par Francesco Becchetti et autres ;

- la question préjudicielle relative à l'article 24, alinéa 3, lu en combinaison avec l'article 45, alinéa 2, de la loi du 3 mai 2024 « relati[ve] à l'indemnisation des victimes d'un acte de terrorisme et relati[ve] à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme », posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;

- les questions préjudicielles relatives à l'article 257, alinéa 1er, 4°, du Code des impôts sur les revenus 1992, dans la version applicable au litige soumis à la juridiction de renvoi, posées par le Tribunal de première instance de Namur, division de Namur ;

- le recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 2 avril 2026 « relatif à la neutralité de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire artistique à horaire réduit, dans les centres psycho-médico-sociaux et les internats », introduit par l'ASBL « Fédération Islamique de Belgique » et autres.

Parlement francophone bruxellois – rue du Lombard, 77 – 1000 Bruxelles
(téléphone : 02.504.96.21 – télécopieur : 02.504.96.25
courriel : greffe@parlementfrancophone.brussels – site : www.parlementfrancophone.brussels)